

PENSIONS DE FAMILLE

RÉSIDENCE LESZCZYNSKA

RÉSIDENCE CHALIGNY

RÉSIDENCE MYOSOTIS

Peggy BOTTOLLIER

Directrice

Christine CUENA

Cheffe de service

MISSION

Les pensions de famille sont destinées à l'accueil de personnes au faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible, leur accès à un logement ordinaire.

Les pensions de famille s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas des structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome.

C'est une offre alternative de logement pour des personnes en situation de grande exclusion.

Ce sont des structures de taille réduite, associant logements privatifs et espaces collectifs.

C'est un habitat durable de type communautaire et de petite taille permettant de stabiliser ces personnes.

LOCAUX MOBILISÉS

Résidence LESZCZYNSKA

24 logements de type T1bis répartis sur 4 entrées.

Résidence CHALIGNY

21 T1' dont 3 logements pour personnes à mobilité réduite.

Résidence MYOSOTIS

25 T1' dont 5 logements pour personnes à mobilité réduite.

Et des espaces collectifs dans chaque résidence : cuisine, salle de séjour, buanderie, local à vélo et un jardin sur les résidences Leszczynska et Myosotis.

FINANCEMENT

Fonctionnement : Dotation DDETS par prix de journée.

Gestion locative : Aide Personnalisée au Logement.

Redevances versées par les résidents.

ÉQUIPE

1 cheffe de service	1,00 ETP
3 travailleurs sociaux chargés de la coordination sur chaque site	3,00 ETP
6 animateurs sociaux.....	6,00 ETP
1 secrétaire.....	0,60 ETP
TOTAL	10,60 ETP

ACTIVITÉ

Taux d'occupation Chaligny	85,62 %
Taux d'occupation Leszczynska	94,62 %
Taux d'occupation Myosotis	94,38 %

48 % des résidents sont présents depuis plus de 5 ans

LES RÉSIDENTS ACCUEILLIS

75 personnes accueillies sur l'année dont :

58 hommes
17 femmes

77 % des résidents ont plus de 45 ans

LES RESSOURCES

AAH.....	40
Retraite	13
RSA.....	8
Salaire.....	6
Allocations Pôle Emploi.....	2
Pension invalidité	2
Indemnités journalières	1
Indemnités / Rente AT	1
Salaire + AAH	1
Salaire + AAH + Pension d'Invalidité	1

86 % des résidents perçoivent un minima social

LES SERVICES DEMANDEURS

Structures d'hébergement	28
Structures liées au secteur psychiatrique / hospitalier	15
Milieu ouvert (ASLL et service social de secteur)	11
Services tutélaire.....	10
Logement accompagné	7
Structures médico-sociales.....	4

37 % des résidents proviennent de structures d'hébergement social

MÉNAGES

8 départs dans l'année.

67 ménages présents au 31 décembre 2022
soit 67 résidents



SOMMAIRE

1	ACTUALITÉS 2022	3
2	MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES PENSIONS DE FAMILLE	4
2.1	Définition des pensions de famille, objectifs	4
2.2	Procédure d'admission, commission de pilotage et d'admission	6
2.3	Statut du résident et redevance	7
2.4	Le règlement intérieur	8
2.5	Le logement	8
2.6	La vie collective	8
2.7	Le conseil des résidents	9
2.8	Le suivi social et médico-social	9
2.9	Le rôle du personnel éducatif des résidences	10
3	CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI SUR LES PENSIONS DE FAMILLE	10
3.1	Typologie et situation familiale	10
3.2	Catégorie d'âge	11
3.3	Situation professionnelle	11
3.4	Nature des ressources	12
3.5	Situation avant l'entrée en pension de famille	12
3.6	Origine institutionnelle de la demande	13
3.7	Origine géographique de la demande	13
4	COMMISSION D'ADMISSION ET DE PILOTAGE DES PENSIONS DE FAMILLE : Bilan 2022	14
5	SITUATION DE L'EQUIPE SOCIALE	15
6	FORMATION DE L'EQUIPE SOCIALE	16
7	BILAN 2022 DE LA RÉSIDENCE LESZCZYNSKA	17
7.1	Gestion locative	17
7.1.1	Départs et arrivées de résidents	17
7.1.2	Taux d'occupation	17
7.1.3	Durée de séjour	17
7.1.4	Impayés de loyer	17
7.2	La vie quotidienne de la résidence Leszczynska	17
7.2.1	Intégration de la résidence dans son environnement immédiat	18
7.2.2	Les animaux domestiques	18
7.2.3	Entretien et sécurité de la résidence	18
7.2.4	Incidents, manquements au règlement intérieur	19
7.3	Animations réalisées en 2022	19
7.3.1	Les sorties	19
7.3.2	Une cuisine relookée	20
7.3.3	Des activités diversifiées	21
7.4	L'accompagnement de la vie quotidienne des résidents	22
7.4.1	L'accompagnement médical	23
7.4.2	L'accompagnement au quotidien	24

7.4.3	2022, une année de renouveau.....	26
7.4.4	Zoom sur un accompagnement : Madame J., un départ attendu.....	28
7.4.5	Hier précaires, aujourd’hui résidents et demain « qu’est-ce qu’on fait de nos vieux » ? ..	29
8	BILAN 2022 DE LA RÉSIDENCE CHALIGNY.....	32
8.1	Gestion locative.....	32
8.1.1	Départs et arrivées de résidents	32
8.1.2	Taux d’occupation	33
8.1.3	Durée de séjour	33
8.2	Le conseil des résidents	34
8.3	La vie quotidienne de la résidence des Chaligny.....	37
8.3.1	Intégration de la résidence dans son environnement.....	37
8.3.2	Entretien et sécurité des logements, des parties communes et du bâti	37
8.4	Les animations.....	38
8.5	Accompagnement de la vie quotidienne des résidents.....	40
8.5.1	L’accompagnement médical	41
8.5.2	L’accompagnement au quotidien	42
8.5.3	Le travail partenarial.....	43
8.6	Évolution d’une situation.....	44
9	BILAN 2022 DE LA RÉSIDENCE MYOSOTIS.....	48
9.1	Gestion locative.....	48
9.1.1	Départs et arrivées de résidents	48
9.1.2	Les entrées	48
9.1.3	Les départs	48
9.1.4	Taux d’occupation	48
9.1.5	Impayés locatifs.....	48
9.1.6	Conseil de vie sociale	48
9.2	La vie quotidienne de la résidence Myosotis.....	48
9.2.1	Les logements.....	49
9.2.2	Incidents, manquements au règlement intérieur	50
9.2.3	Retour sur les événements marquants de 2022	50
9.3	Animations réalisées en 2022	50
9.3.1	Les activités culinaires	50
9.3.2	Activités diverses	51
9.4	L’accompagnement de la vie quotidienne des résidents	55
9.5	Pour conclure	57

1 ACTUALITÉS 2022

Le dispositif des pensions de famille de l'association ARS compte 3 résidences, soit 70 logements sur les communes de Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy. Elles répondent au même projet social tout en ayant leur propre identité, de par leur bâti, leur situation géographique, leur typologie de public.

L'année 2022 a progressivement repris son cours, ne conduisant pas à mettre le COVID « aux oubliettes » mais plutôt à revivre avec après 2 années extrêmement difficiles et anxiogènes pour tous. Nous nous sommes, petit à petit, délestés de notre vigilance permanente grâce, en grande partie au programme vaccinal et son immunité pour retrouver de la sérénité sur nos résidences.

Bien que nous ayons repris une vie presque normale au sein des résidences (vie communautaire et actions collectives), nous avons néanmoins maintenu les consignes sanitaires majeures.

Voici ci-dessous les faits marquants pour l'année 2022 :

- Embauche en CDI temps plein de Charlène DEUIL, travailleur social à la pension de famille LESZCZYNSKA, suite à l'augmentation du prix de journée octroyée par l'Etat,
- Obtention de la prime SEGUR conduisant à une revalorisation des salaires pour tous les professionnels des pensions de famille,
- Embauche en CDD temps plein de Madame Smahan EL BOUHASNI, en remplacement de Madame Emmanuelle GUENIN, en arrêt maladie, sur la pension de famille MYOSOTIS et retour de Madame Emmanuelle GUENIN le 17 octobre 2022,
- Obtention du diplôme d'éducatrice spécialisée pour Madame Laura CROISET, apprentie sur la pension de famille Des CHALIGNY jusqu'au 31 août 2022,
- Recrutement de Madame Aurélie AKOA, apprentie en 1^{ère} année BTS en Economie Sociale et Familiale en septembre 2022, sur la pension de famille Des CHALIGNY,
- Augmentation des redevances au 1^{er} janvier 2022 de 0.42 % selon l'IRL,
- Poursuite du déploiement et restitution mensuelle du Chèque Energie sur les redevances,
- Achat d'un véhicule dédié à la pension de famille Des CHALIGNY,
- Démarrage du projet d'installation d'un ascenseur sur la pension de famille MYOSOTIS, en lien avec le bailleur Meurthe-et-Moselle Habitat,
- Rencontre Batigère Habitats Solidaires en vue d'une prévision gros travaux sur la pension de famille Des CHALIGNY,
- Poursuite des séances d'Analyses des Pratiques Professionnelles en direction des travailleurs sociaux des pensions de familles (8 séances/an),
- Campagnes de vaccinations 3^{ème} dose COVID sur site, organisées avec la plate-forme Territoriale d'Appui de la Métropole du Grand Nancy (résidents et professionnels),
- Poursuite de notre participation au groupe de travail porté par l'Association ENSEMBLE sur la thématique « Handicap psychique et vieillissement » sur le territoire du Sel et Vermois,
- Mise en place d'actions de prévention Santé sur les 3 résidences par la PASS, Permanence d'Accès aux Soins et à la Santé du CHRU de Nancy,

- Travail collectif sur la construction d'un livret d'accueil du Pôle Logement et Insertion,
- Mise en place de deux groupes de travail internes aux pensions de famille : le projet personnalisé et les dernières volontés,
- Visites des pensions de famille par les étudiants en Economie Sociale et Familiales du Lycée Arthur Varoquaux de Tomblaine,
- Présentation du dispositif des pensions de famille aux professionnels de la Maison Départementale des Solidarités LORITZ à Nancy,
- 3 commissions d'admissions se sont déroulées en 2022,
- Nombreux mouvements sur les résidences : 9 nouveaux résidents sont entrés et 8 sont sortis définitivement des pensions de famille.

2 MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES PENSIONS DE FAMILLE

2.1 Définition des pensions de famille, objectifs

Cadre juridique et réglementaire des maisons relais

Suite à l'évaluation positive de l'expérimentation, le Ministère de l'Équipement, le Ministère des Affaires sociales et le Secrétariat d'État à la lutte contre les exclusions cosignent la circulaire n°2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais qui reste le texte de référence en matière de maison relais.

Son but est « d'engager le développement d'une offre alternative de logement pour des personnes en situation de grande exclusion. »

La maison relais est destinée à l'accueil de personnes au faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible, leur accès à un logement ordinaire.

Les maisons relais s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relève pas des structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome.

Il s'agit d'une offre alternative de logement pour des personnes en situation de grande exclusion.

Il s'agit de structures de taille réduite, associant logements privés et espaces collectifs.

Il s'agit de permettre de stabiliser ces personnes dans un habitat durable de type communautaire et de petite taille.

(Circulaire du 10 décembre 2002)

Les maisons relais ont vocation à accueillir les personnes dont les perspectives d'insertion et de retour à l'autonomie sont très faibles : personnes isolées, très désocialisées, qui ont connu la rue ou des passages multiples en CHRS, ...

Les maisons relais ont pour vocation d'offrir un logement durable.

(Instruction DGAS 2004)

La maison relais/pension de famille est une modalité particulière des résidences sociales ; à ce titre, elle relève de l'article L633-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitat (et non du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Les pensions de famille sont des outils du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD). À ce titre, leur création est déterminée sur la base de besoins identifiés dans ces plans et dans les plans locaux de l'habitat.

Le 11 mars 2003, le Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la solidarité envoie aux préfets des régions et des départements les instructions relatives à la mise en œuvre de la circulaire de 2002. Elles réaffirment la nécessité d'une mixité sociale au sein des pensions de famille et que les populations accueillies présentent « *des parcours et des profils suffisamment variés pour dynamiser la vie de l'établissement. Il est donc exclu de retenir des projets sociaux dont l'objet serait d'accueillir telle ou telle catégorie spécifique de population (comme des jeunes en errance, des femmes victimes de violence, des immigrés vieillissants...)* ».

La loi Boutin du 25 mars 2009 renomme la maison relais en pension de famille qui est définie comme « *un établissement destiné à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile leur accès à un logement ordinaire. La « résidence accueil » est une pension de famille dédiée aux personnes ayant un handicap psychique.* »

Objectifs des pensions de famille

Les objectifs d'une pension de famille sont de :

- ▶ Stabiliser des personnes marginalisées dans un habitat durable, de taille réduite.
- ▶ Consolider le niveau d'autonomie des résidents.
- ▶ Rompre leur isolement en recréant des liens sociaux.
- ▶ Favoriser une intégration dans l'environnement et une ouverture sur l'extérieur.

Une démarche partenariale, pivot des pensions de famille de l'ARS

Les trois Pensions de famille de l'ARS ont été réalisées dans le cadre d'une démarche partenariale réunissant :

- ▶ La Préfecture, et notamment la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour L'état,
- ▶ Les bailleurs publics et Union et Solidarité,
- ▶ La métropole du Grand Nancy,
- ▶ Les communes de Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy,
- ▶ L'Association ARS

Ainsi :

- ▶ La résidence Leszczynska, qui a accueilli ses premiers résidents en avril 2008, appartient désormais à Vivest,
- ▶ Batigère Habitats Solidaires est propriétaire de la résidence des Chaligny. Elle a été ouverte en décembre 2008,
- ▶ La résidence Myosotis, livrée en octobre 2017, appartient à Meurthe-et-Moselle Habitat (MMH).

2.2 Procédure d'admission, commission de pilotage et d'admission

La Loi ALUR du 24 mars 2014 a consacré le SIAO comme « plateforme unique départementale de coordination et de régulation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile ». Dans ce cadre, l'Association SIAO-54 assure une mission d'observatoire des demandes de logement en Pension de Famille et Résidence-Accueil (PF/RA). Un travail conjoint SIAO / gestionnaires de pension de famille / résidence accueil / DDCS a été mené pour mettre en place une nouvelle procédure d'admission pour l'ensemble des PF/RA du département 54 et élaborer un **formulaire unique de demande**. Cette procédure est effective depuis le 1^{er} septembre 2019.

La procédure d'admission se déroule en quatre temps :

- ▶ **Le candidat, accompagné du travailleur social prescripteur, visite au moins deux des pensions de famille pour l'ARS,**
- ▶ **Le prescripteur adresse au SIAO 54 le dossier unique de candidature et en copie à l'opérateur choisi (un seul choix possible entre les différents opérateurs). L'explication de la situation sociale reste inchangée, elle doit démontrer que :**
 - Le revenu de la personne ne dépasse pas le plafond d'accès à un logement PLAI (dérogation possible),
 - L'accès ou le retour à un logement autonome n'est pas envisageable,
 - Sa situation est désormais stabilisée,
 - L'admission dans une pension de famille est une solution adaptée et pertinente,
 - La personne est en capacité de faire face aux actes essentiels de la vie quotidienne, par elle-même ou par le biais de dispositifs de droit commun,
 - La personne est motivée pour venir en pension de famille et désire habiter dans un cadre de vie semi-collectif, elle souhaite participer aux activités mises en place.

Le SIAO 54 enregistre la demande vers l'opérateur choisi et pourra ainsi assurer le suivi de la candidature avec l'opérateur.

L'évaluation de la situation du candidat qui justifierait une orientation en pension de famille implique une évaluation conjointe si plusieurs partenaires interviennent dans la situation.

- ▶ **Un entretien de préadmission est convenu avec l'utilisateur et le service prescripteur. Le chef de service du dispositif PF est accompagné du travailleur social référent de la PF choisie pour permettre une projection au sein du groupe déjà constitué.**
- ▶ **Présentation du dossier de candidature à la commission d'admission des PF composée :**
 - D'un représentant de l'État (DDETS),
 - D'un représentant des communes de Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy,
 - D'un représentant de la métropole du Grand Nancy au travers de sa compétence FSL,
 - D'un représentant du SIAO 54,
 - De représentants de l'ARS (directeur, chef de service, travailleurs sociaux référents des pensions de famille).

La commission d'admission détient l'autorité souveraine. La décision sera communiquée par courrier au travailleur social prescripteur.

En cas d'absence de place, la personne admissible sera placée sur une liste d'attente. La situation devra être actualisée au moment d'une proposition d'admission.

La commission supervise aussi le fonctionnement des pensions de famille et se prononce sur les modifications nécessaires à l'amélioration des prestations.

L'ordre chronologique des décisions d'admission prononcées par la commission reste le critère principal d'entrée effective dans une résidence mais il est modulé par la prise en considération, en accord avec la commission, d'autres facteurs :

- ▶ Seuls 10 logements sont désormais accessibles à Leszczynska pour des bénéficiaires du RSA,
- ▶ Les logements en rez-de-chaussée sont prioritairement proposés à des personnes à mobilité réduite,
- ▶ L'équilibre de peuplement, la mixité des genres, l'intérêt pour le projet social.

L'attention portée à ces différents critères est essentielle pour une gestion fine et réussie de la vie des résidences.

La participation des équipes sociales des résidences à la procédure d'admission est pertinente. Les professionnels accueillent les futurs résidents potentiels et conduisent les visites de sites, ils rédigent un compte-rendu écrit adressé au chef de service en préparation de l'entretien de préadmission.

Leurs connaissances de la vie des résidences permettent des retours perspicaces en particulier sur les dossiers « sensibles ».

Par ailleurs, lorsqu'une personne est retenue sur liste d'attente, nous pouvons être amenés à proposer un temps de préparation à l'entrée définitive, une arrivée progressive se traduisant par des immersions ponctuelles et régulières sur la résidence (participation à des activités organisées, des temps de repas, de sorties...). Cette pratique permet de gérer le délai d'attente, parfois long, de maintenir le lien avec la personne et de permettre une prise en charge plus adaptée par une meilleure connaissance de la personne et de son fonctionnement.

Pour les nouveaux arrivants, un départ d'une structure qui apporte un cadre fort vers du logement accompagné est synonyme d'une plus grande liberté, d'une prise de nouveaux repères, d'un changement d'intervenants sociaux. Ces bouleversements font de cette période d'intégration en pension de famille, un temps délicat à traverser.

C'est pourquoi, la présence et l'appui du travailleur social demandeur, la transmission d'informations entre celui-ci et l'équipe sociale de la résidence, dans un contexte de transparence, sont des facteurs de réussites dans cette période de transition et d'entrée d'un nouveau résident.

2.3 Statut du résident et redevance

Une pension de famille est une forme spécifique de résidence sociale. Le résident signe un titre d'occupation, qui ne peut être résilié par l'ARS que pour non-respect des clauses du contrat et du règlement intérieur.

À l'entrée dans l'appartement, il est demandé un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer. La redevance mensuelle comprend le loyer, une participation forfaitaire aux charges (dont chauffage, électricité, eau et assurance) et l'amortissement du mobilier mis à disposition dans les logements.

A compter du 1^{er} janvier 2022, en application de l'indexation des redevances (sur la base de l'Indice de Référence des Loyers – IRL) et conformément à la réglementation, les redevances des résidences ont augmenté de 0.42 %.

- ▶ Pour la résidence Leszczynska, cette redevance varie entre 493.89 € et 547.69 € (selon la taille du logement),
- ▶ Pour la résidence Chaligny, son montant est de 493.89 €,
- ▶ Pour la résidence des Myosotis, la redevance est de 488.94 €.

Le résident peut ouvrir des droits à l'APL (pouvant aller jusqu'à 388 € pour un bénéficiaire du RSA socle ou de l'AAH). En fonction de la typologie du logement et d'un droit à l'APL, le loyer résiduel varie entre 120 et 175 € mensuels. Chaque résident reçoit mensuellement un appel à redevance.

En 2022, tous les résidents des pensions de famille ont bénéficié de l'Aide Spécifique à l'Energie aux résidences sociales mensualisée.

2.4 Le règlement intérieur

Il est remis à chaque résident avec le contrat d'occupation. Il reprend l'ensemble des modalités de fonctionnement de la pension de famille et précise des règles de fonctionnement.

Les résidents accueillis s'engagent à les respecter.

2.5 Le logement

Le logement est un lieu privé, il est meublé par l'ARS. Les résidents s'approprient leur logement en le personnalisant et en le décorant. Parfois, ils souhaitent acheter et/ou conserver des meubles personnels (sous réserve d'un accord préalable de l'ARS compte-tenu de l'occupation de l'espace et des protocoles sanitaires en vigueur).

Les repas sont préparés et pris au sein du logement ou dans la cuisine commune, selon convenance. L'entretien du logement est à la charge du résident (ou à une aide-ménagère en fonction des besoins).

Une visite technique et d'entretien est régulièrement organisée en présence du résident.

Nous profitons des mouvements d'usagers pour effectuer des remises en état partielle ou complète des logements.

2.6 La vie collective

La pension de famille associe logements privatifs et espaces collectifs afin de favoriser les relations entre les résidents et le développement d'activités collectives.

Les espaces collectifs et partagés sont :

- ▶ Une cuisine, salle à manger, salle de détente et d'activités diverses,
- ▶ Une buanderie (lave-linge et sèche-linge, tarif de 1€ à 1,50€ pour l'utilisation de ces deux appareils et la mise à disposition de lessive ou non),

- ▶ Un local deux-roues,
- ▶ Un jardin pour les résidences Leszczynska et Myosotis, un patio intérieur pour Chaligny.

Ces différents lieux sont ouverts en présence du personnel de la résidence. En cas d'absence de l'équipe sociale, les clés des espaces collectifs peuvent être confiées à un résident identifié « de confiance », c'est-à-dire responsable de l'utilisation de l'espace en l'absence des professionnels.

Les résidents participent, en fonction de leurs capacités, à l'entretien des parties communes et des espaces partagés, selon un planning en complément de l'intervention de l'agent d'entretien.

Les protocoles sanitaires sont toujours d'usage dans les espaces communs des résidences (solutions hydroalcooliques, aération des locaux et désinfection des surfaces).

2.7 Le conseil des résidents

La réglementation des pensions de famille prévoit la mise en place d'un conseil des résidents. Celui-ci est organisé chaque trimestre sur chacune des résidences. La participation des résidents est fortement conseillée. Ce conseil se déroule en deux temps :

- ▶ Un premier temps animé par le chef de service qui permet à chacun de s'exprimer et d'échanger sur la vie de la résidence, sur les projets d'animation ou tout autre thème,
- ▶ Un second temps, convivial et de discussions plus informelles autour d'un goûter. C'est également l'occasion de formuler des propositions quant à la vie de la résidence.

Un compte rendu de cette réunion est affiché, rangé puis classé et mis à disposition des résidents.

Cinq conseils des résidents ont eu lieu en 2022 sur les 3 résidences.

2.8 Le suivi social et médico-social

Toute structure demandeuse s'engage à assurer le suivi social de la personne proposée pour une durée variant de 1 à 3 mois après l'admission (couverture de la période d'essai de deux mois).

Puis, les accompagnements sociaux individuels et les prises en charges spécifiques, lorsqu'ils s'avèrent nécessaires, sont assumés par des services extérieurs :

- ▶ Le suivi du service social de secteur est assuré par la Maison Départementale des Solidarités Nancy Sud Loritz pour les résidences Leszczynska et Chaligny et la Maison Départementale des Solidarités Site de Vand'Est pour la résidence Myosotis. Sur chacune des MDS, une assistante sociale est désignée référent des pensions de famille,
- ▶ Les organismes de tutelle,
- ▶ L'équipe de réhabilitation du CPN et les services de santé des centres médicaux psychologiques pour les personnes bénéficiant d'un suivi psychiatrique,
- ▶ Tout intervenant social, médico-social ou médical contacté à l'initiative du résident ou des intervenants sociaux.

Le personnel des résidences n'assure donc pas directement ces accompagnements, mais il se charge le cas échéant de leur mise en place et/ou de leur coordination.

Enfin, suite au travail de réflexion effectué en 2011 dans le cadre d'un cycle d'évaluation interne, tout résident bénéficie désormais d'un entretien annuel personnalisé avec l'équipe sociale et le chef de service qui permet de :

- ▶ Faire le point sur son évolution au sein de la résidence,
- ▶ D'échanger sur les besoins repérés, les demandes exprimées,
- ▶ D'envisager le projet de vie de la personne,
- ▶ De déterminer les actions nécessaires à mettre en place ou à réajuster en fonction de l'évolution de la situation.

Bien que non soumis à l'application de la loi 2002-2, le dispositif « pension de famille » applique l'outillage de cette loi, dont l'objectif est de mettre l'individu au centre de nos préoccupations et le rendre, autant que faire se peut, acteur de sa propre vie.

En 2022, nous avons constitué un groupe de travail sur la thématique du projet personnalisé pour réfléchir et reconstruire un outil adapté d'accompagnement de nos publics.

2.9 Le rôle du personnel éducatif des résidences

La mission principale de l'équipe sociale est d'impulser « la vie » au sein des maisons. Le postulat de base, permettant à l'équipe de mener à bien sa mission, est de considérer qu'elle vient travailler « chez les résidents » et non que ces derniers vivent « chez nous ». Ainsi, il s'agit de permettre aux résidents de vivre dans leur habitat dans les meilleures conditions, en proposant, stimulant, encourageant toutes les initiatives relevant du projet social des pensions de famille. Il s'agit de construire, favoriser et/ou consolider un « bien vivre ensemble » permettant à chacun de vivre et s'épanouir dans son lieu de vie.

3 CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI SUR LES PENSIONS DE FAMILLE

3.1 Typologie et situation familiale

	Chaligny	Leszczynska	Myosotis	Total personnes
Hommes	21	18	19	58
Femmes	3	7	7	17
Couples	-	-	-	-
Total	24	25	26	75

Référence enquête nationale 2014 : 70% d'hommes et 30% de femmes.

Nous accueillons majoritairement des hommes : 77% d'hommes et 23% de femmes.

	Chaligny	Leszczynska	Myosotis	Total
Célibataires	14	22	20	56
Divorcé(e)s, séparé(e)s	9	1	3	13
Veuf (ve) s	1	2	3	6
Concubin(e)s, marié(e)s	-	-	-	-
Total	24	25	26	75

Nous accueillons majoritairement des personnes célibataires.

3.2 Catégorie d'âge

	Chaligny	Leszczynska	Myosotis	Total
Moins de 35 ans	-	2	3	5
Entre 35 et 45 ans	6	3	3	12
Entre 46 et 60 ans	14	11	14	39
Plus de 60 ans	4	9	6	19
Total	24	25	26	75

77% des résidents ont plus de 45 ans. La moyenne d'âge des personnes accueillies sur Leszczynska est de 56,41 ans, 53,86 ans pour Chaligny et 53,24 ans sur Myosotis.

Cette notion d'âge est très relative car les parcours chaotiques de ces personnes avec des moments de vie dans la rue, des consommations importantes d'alcool ou d'autres produits ont altéré leurs corps et parfois leurs ressources cognitives.

3.3 Situation professionnelle

	Chaligny	Leszczynska	Myosotis	Total
Sans activité	18	15	18	51
Retraite	3	8	2	13
Salarié(e)	2	2	4	8
Invalidité	1	-	1	2
Recherche emploi	-	-	1	1
Total	24	25	26	75

Référence enquête nationale 2014 : sans activité et demandeur d'emploi : 71%, retraité : 10%.

Très majoritairement, les résidents sont sans activité professionnelle. Leur situation globale les situe très éloignés de l'emploi. Néanmoins, nous avons accompagné davantage de parcours vers l'insertion professionnelle.

3.4 Nature des ressources

	Chaligny	Leszczynska	Myosotis	Total
AAH	11	15	14	40
Retraite	3	8	2	13
RSA	5	-	3	8
Salaire	-	2	4	6
Allocations Pôle Emploi	1	-	1	2
Pension invalidité	1	-	1	2
Indemnités journalières	-	-	1	1
Salaire + AAH	1	-	-	1
Indemnité / Rente A.T.	1	-	-	1
Salaire + AAH + Pension d'invalidité	1	-	-	1
Total	24	25	26	75

Référence enquête nationale 2014 : AAH : 47%, RSA : 26%, retraite : 10%.

86% des résidents ont comme ressources les minima sociaux (88% en 2021, 89% en 2020, 93% en 2019, 75% en 2018, 78% en 2017).

53% des résidents sont bénéficiaires de l'AAH. C'est un indicateur significatif des difficultés de santé des personnes accueillies. Le nombre de résidents, bénéficiaires de l'AAH est très supérieur à la moyenne nationale.

17% des résidents sont bénéficiaires d'une retraite, chiffre supérieur à la référence nationale.

11% des résidents sont bénéficiaires du RSA.

3.5 Situation avant l'entrée en pension de famille

	Chaligny	Leszczynska	Myosotis	Total
Hébergement d'insertion collectif ou diffus	14	9	10	33
Logement autonome	1	9	4	14
Centre hospitalier spécialisé	4	2	7	13
Résidence sociale / Pension de famille	2	3	3	8
Structures médicosociales	1	2	2	5
Sans domicile	1	-	-	1
Hébergement d'urgence (collectif ou diffus)	1	-	-	1
Total	24	25	26	75

Référence enquête nationale 2014 : hébergement : 35%, hôpital psychiatrique : 10%, logement : 24%.

44% des résidents étaient hébergés auparavant dans un CHRS ou dans d'autres structures d'hébergement (pourcentage plus élevé que la moyenne nationale), 19% vivaient en logement autonome et 17% étaient hospitalisés dans le secteur psychiatrique.

3.6 Origine institutionnelle de la demande

	Chaligny	Leszczynska	Myosotis	Total
Structures d'hébergement	10	9	9	28
Structures liées au secteur psychiatrique / hospitalier	6	4	5	15
Milieu ouvert (ASLL, service social secteur)	1	8	2	11
Services tutélaires	3	1	6	10
Logement accompagné (Résidence sociale, Pension de famille)	2	2	3	7
Structures médicosociales	2	-	1	3
Autres	-	1	-	1
Total	24	25	26	75

Les structures liées au dispositif AHI sont la principale porte d'entrée (37% des résidents) en pension de famille. La deuxième voie d'entrée provient des structures psychiatriques/hospitalières (20% des résidents).

3.7 Origine géographique de la demande

	Chaligny	Leszczynska	Myosotis	Total
Nancy et agglomération	21	25	26	72
Département	2	-	-	2
Hors département	1	-	-	1
Total	24	25	26	75

Les personnes accueillies proviennent très majoritairement de la métropole du Grand Nancy. Surreprésentation des résidents dont l'origine géographique est Nancy et son agglomération.

4 COMMISSION D'ADMISSION ET DE PILOTAGE DES PENSIONS DE FAMILLE : Bilan 2022

Trois commissions d'admission en eu lieu en 2022 : en mars, juin et novembre 2022, en présentiel.

Le bilan 2022 est le suivant :

Dossiers étudiés en commission	13 dossiers dont : <ul style="list-style-type: none">• Avis favorables : 10<ul style="list-style-type: none">✓ 5 pour CHALIGNY✓ 3 pour MYOSOTIS✓ 2 pour LESZCZYNSKA• Refus : 1• Ajournés : 2
--------------------------------	---

On observe une légère augmentation des demandes d'admission en 2022 :

- 8 dossiers étudiés en 2021,
- 12 dossiers étudiés en 2020,
- 10 dossiers étudiés en 2019,
- 22 dossiers étudiés en 2018,
- 33 dossiers étudiés sur 36 sollicitations reçues en 2017 (ouverture PF MYOSOTIS).

En 2022, de nombreux mouvements ont eu lieu sur les résidences, en voici le détail :

- 9 personnes sont entrées sur les résidences en 2022 (3 sur LESZCZYNSKA, 4 sur CHALIGNY et 2 sur MYOSOTIS),
- 8 personnes sont sorties de nos pensions de famille (1 sur LESZCZYNSKA, 5 sur CHALIGNY et 2 sur MYOSOTIS) :
 - o Nous avons dû faire face à 2 décès, l'un sur Myosotis, l'autre sur Chaligny,
 - o Cinq réorientations vers d'autres dispositif :
 - ✓ Une réorientation vers les Logements Transitoires,
 - ✓ Une réorientation vers un CHRS familles-femmes seules,
 - ✓ Une réorientation vers le dispositif de stabilisation ADOMA,
 - ✓ Une réorientation vers les Lits d'Accueil Médicalisés de l'ARS,
 - ✓ Une réorientation vers une pension de famille à Saint-Brieuc.
 - o Un départ volontaire : départ vers une résidence autonomie de la ville de Nancy.

5 SITUATION DE L'EQUIPE SOCIALE

Le dispositif des pensions de famille de l'ARS est composé de 3 équipes sociales indépendantes sur site, travaillant en complémentarité de pensées et d'actions en lien avec le projet social des résidences.

L'équipe sociale globale compte 10.60 ETP qui se déclinent de la manière suivante :

- 3 ETP dont un contrat d'apprentissage sur la résidence Des CHALIGNY,
- 3 ETP sur la résidence LESZCZYNSKA,
- 3 ETP sur la résidence MYOSOTIS,
- 0.60 ETP en secrétariat, comptabilité et gestion locative,
- 1 ETP chef de service
- Des professionnels en contrat à durée déterminée d'insertion en entretien des locaux intervenant sur les 3 résidences (chantier d'insertion DECAP).

En septembre 2021, en lien avec l'augmentation du prix de journée en pension de famille octroyé par l'Etat, nous avons renforcé les moyens humains des équipes des PF MYOSOTIS et LESZCZYNSKA (0,5 ETP supplémentaire sur chaque site). En janvier 2022, nous avons pérennisé en CDI ce poste supplémentaire conduisant à 3 ETP sur chaque site de LESZCZYNSKA et MYOSOTIS.

Le dispositif des pensions de famille est rattaché au Pôle Logement et Insertion dont le siège se trouve à Houdemont et dont la direction est assurée par Peggy BOTTOLLIER. Le secrétariat du pôle assure le secrétariat, la comptabilité et la gestion locative du service des pensions de famille.

En 2022 et grâce à l'augmentation du prix de journée, l'équipe sociale globale s'est élargie et des mouvements ont donc eu lieu :

- Positionnement d'Emmanuelle GUENIN en poste permanent sur la PF MYOSOTIS (jusqu'alors à mi-temps sur 2 résidences), en arrêt maladie jusqu'au 17 octobre 2022 et remplacée par Smahan EL BOUHASNI de formation initiale médiatrice sociale, sur la pension de famille MYOSOTIS,
- Embauche en CDI temps plein de Charlène DEUIL sur la pension de famille LESZCZYNSKA. Madame DEUIL avait été formée et diplômée monitrice-éducatrice sur la pension de famille MYOSOTIS et avait effectué plusieurs remplacements au sein de nos résidences, nous sommes ravis qu'elle vienne compléter de manière pérenne notre équipe de LESZCZYNSKA,
- Retour d'Emmanuelle GUENIN le 17 octobre 2022 et positionnement à temps plein sur la pension de famille MYOSOTIS,
- Notre apprentie Madame Laura CROISSET a obtenu son diplôme d'éducatrice spécialisée en juin 2022 et a terminé son apprentissage sur la résidence CHALIGNY en août 2022. Nous la félicitons et la remercions pour son travail et son engagement,
- Madame Aurélie AKOA, apprentie 1^{ère} année BTS en Economie Sociale et Familiale a pris le relai de Madame CROISSET à la pension de famille CHALIGNY en septembre 2022.
- Une stagiaire éducatrice-spécialisée en 2^{ème} année à l'IRTS, Madame Juliette GEOFFROY, a été accueillie sur LESZCZYNSKA en septembre 2022.

6 FORMATION DE L'EQUIPE SOCIALE

La formation des professionnels est un outil indispensable au professionnalisme des équipes et à l'adaptation de nos pratiques au public que nous accueillons au sein de nos résidences. La formation professionnelle est fortement encouragée et nous participons, en fonction de nos besoins et attentes, prioritairement au Programme de Développement des Compétences interne de l'ARS (PDC) mais également avec tout autre organisme de formation susceptible de répondre à nos besoins et préoccupations.

Réinitées en 2021, les 3 équipes des pensions de famille ont repris en 2022 des séances d'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP), à raison d'une séance toutes les 7 à 8 semaines. L'APP est un espace qui permet aux professionnels de réfléchir sur leur pratique, accompagnés par un tiers. C'est un espace qui permet de rechercher des solutions pragmatiques aux difficultés rencontrées. C'est un lieu d'écoute, de partage et d'échange réciproque sur l'activité professionnelle.

8 séances de 3 heures se sont déroulées sur l'année avec l'organisme OPEVI, animées par Martine CHAUCHARD, formatrice.

Les positionnements sur le Plan de Développement des Compétences 2022 ont été les suivants :

- Le Projet d'Accueil Personnalisé : 3 journées
 - Charlène DEUIL, Laurence BOTTE et Philippe HUMLER
- Addiction, précarité et genre : 3 journées
 - Philippe HUMLER
- Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) : 2 journées avec le CPN de Nancy
 - Marie-José CARRIERE, Christine CUENA et Philippe HUMLER
- Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) : 2 journées avec l'INFIPP
 - Sylvie MARCHAL, Candy CRESCENCE et Laurence BOTTE
- Optimiser les écrits professionnels : 2 journées avec le CREA I
 - Tous les professionnels des pensions de famille y ont participé
- Management et Animation d'équipe : 5 journées avec AFNOR COMPETENCES
 - Christine CUENA
- YOOZ Logiciel de comptabilité (enregistrement des factures)
 - Christine CUENA

7 BILAN 2022 DE LA RÉSIDENCE LESZCZYNSKA

7.1 Gestion locative

7.1.1 Départs et arrivées de résidents

	Leszczynska
Capacité d'accueil en personnes	24
Résidents présents au 31/12/2022	24
Résidents accueillis entre le 01/01/2022 et 31/12/2022	25
Nombre de départs	1
Nouveaux résidents accueillis en 2022	3

7.1.2 Taux d'occupation

En 2022, le taux d'occupation des logements de la résidence Leszczynska a été de 94.62%.

7.1.3 Durée de séjour

	Leszczynska
Moins de 1 an	3
Entre 1 an et 4 ans	6
Entre 5 et 10 ans	6
Plus de 10 ans	10
Total du nombre de résidents	25

Un des objectifs principaux des pensions de famille est de stabiliser les personnes accueillies en son sein. Les durées de séjour sont donc un de nos principaux indicateurs de résultats.

64% des résidents habitent dans la résidence depuis plus de 5 ans. L'objectif de stabiliser les personnes accueillies en pension de famille est en bonne voie de réalisation pour une majorité de résidents et représente un fort indicateur de « bien vivre » au sein de la résidence.

7.1.4 Impayés de loyer

Nous n'avons eu aucun résident en impayés de loyer cette année.

7.2 La vie quotidienne de la résidence Leszczynska

Dans cette partie, nous dresserons un bilan de différents aspects de la vie quotidienne au sein de la résidence.

7.2.1 Intégration de la résidence dans son environnement immédiat

Grâce à notre jardin, nous restons pratiquement invisibles dans le quartier : il n'y a que très peu de circulation dans la rue, les allers et venues se faisant par derrière le bâtiment.

Les quelques tensions avec un voisin et certains de nos résidents qui existent depuis l'ouverture de la pension de famille subsistent cette année. Un autre voisin qui écoute de la musique avec un volume sonore très élevé perturbe la quiétude du jardin.

7.2.2 Les animaux domestiques

Trois de nos résidents ont un chat. L'équipe s'assure de la qualité des soins prodigués à ces animaux, pallie les absences du propriétaire, et l'accompagne si besoin chez le vétérinaire.

Nos deux nouvelles poules, Noisette et Neige nous ont donné des œufs toute l'année. Choyées par un de nos résidents, « papa poules », elles sont surnommées « les poules de luxe ».

Si Marley reste la mascotte de la résidence, Crevette est la première chienne appartenant à une résidente, admise à la résidence.



7.2.3 Entretien et sécurité de la résidence

Les parties communes

Brigitte, agent de service, nous a quittés cette fin d'année. Une nouvelle collègue intervient deux journées par semaine pour effectuer le ménage de la résidence.

Le tri sélectif des déchets et du papier est effectué dans les espaces communs de la pension de famille. Suivant cet exemple, de nombreux résidents le font également.

Les appartements



Onze de nos résidents ont une AVS qui les soutient dans l'entretien de leur logement.

L'ensemble des appartements est positivement investi. Cette année encore, nous avons accompagné certains de nos résidents dans l'achat de meubles ou d'appareils électro-ménager. Notre travail consiste également à stimuler toutes les actions permettant l'investissement du logement (amélioration du confort, décoration...).

Nous avons fait notre visite technique annuelle. Ces visites nous permettent de vérifier les équipements et de programmer les futures réparations.

Lorsque des mouvements se déroulent (sorties), nous profitons du moment de vacance du logement pour pratiquer des remises en état (travaux de peinture, remise en état des sols...).

L'équipe sociale est intervenue trois fois chez notre résidente souffrant d'un syndrome de Diogène.

7.2.4 Incidents, manquements au règlement intérieur

Une résidente a quitté la résidence pour de nombreux incidents et manquements au règlement :

- Madame J, un départ attendu : voir 7.4.4

7.3 Animations réalisées en 2022

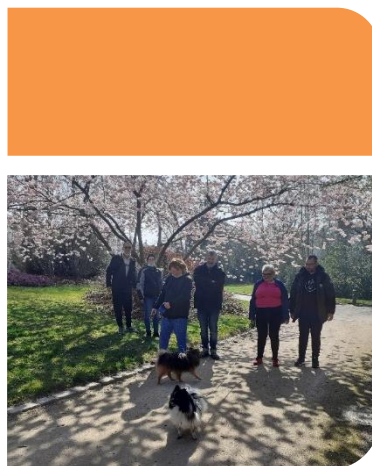
7.3.1 Les sorties

De nombreuses sorties, organisées ou spontanées :

- ▶ 18 sorties « remise en forme » dans le quartier, dans les parcs, ou le long du canal (6 résidents)
- ▶ 14 sorties « Marché du dimanche » (6 résidents)
- ▶ 2 sorties « shopping à Metz » (7 résidents)
- ▶ Tour de France à Tomblaine, puis chez l'habitant à la campagne (4.5 résidents)
- ▶ Enregistrement de l'émission « C'est encore nous » à l'Opéra (3 résidents)
- ▶ Jardin éphémère, sortie inter pensions de famille (7 résidents)
- ▶ Fête des associations (6 résidents)
- ▶ Braderie du Haut du Lièvre (6 résidents)
- ▶ Messe à Sion pour le Vendredi Saint (2 résidents, et 1 résident de Chaligny)
- ▶ Restaurant Stan Kebab (11 résidents)
- ▶ Parc Ste-Croix (12 résidents)
- ▶ Foire exposition (8 résidents)
- ▶ Sortie médiévale (11 résidents)
- ▶ Foire attractive (4 résidents)
- ▶ Sortie clown « Michel Machin La drogue (oui) (mais) à quel prix ? » (2 résidents)
- ▶ Sortie cinéma (7 résidents)
- ▶ Marché de Noël à Kaysersberg, sortie inter pensions de famille (12 résidents)

Ces sorties sont des moments privilégiés où les résidents participent comme tout à chacun à une vie sociale et culturelle. Elles donnent lieu à beaucoup de fous rires.

Parallèlement, nous sortons deux à trois fois par semaine faire des courses alimentaires pour ceux qui le demandent, ou bien faire une virée shopping pour se rhabiller.



7.3.2 Une cuisine relookée

Cette année, notre cuisine a été repeinte par le chantier d'insertion RENOV'ACTION.

Pour ce faire, nous avons dû la débarrasser complètement, ce qui nous a permis de faire un grand ménage dans toute l'accumulation faite en quinze années de fonctionnement. En effet, cœur de la résidence, nombreux sont ceux qui contribuent à son embellissement et apportent un bibelot, un dessin, ou tout autre objet précieux mais toutefois plus ou moins hétéroclite. Une nouvelle page s'ouvre...

Onze résidents mangent au quotidien avec la ou les salariées en poste, chacun apportant « sa gamelle ».

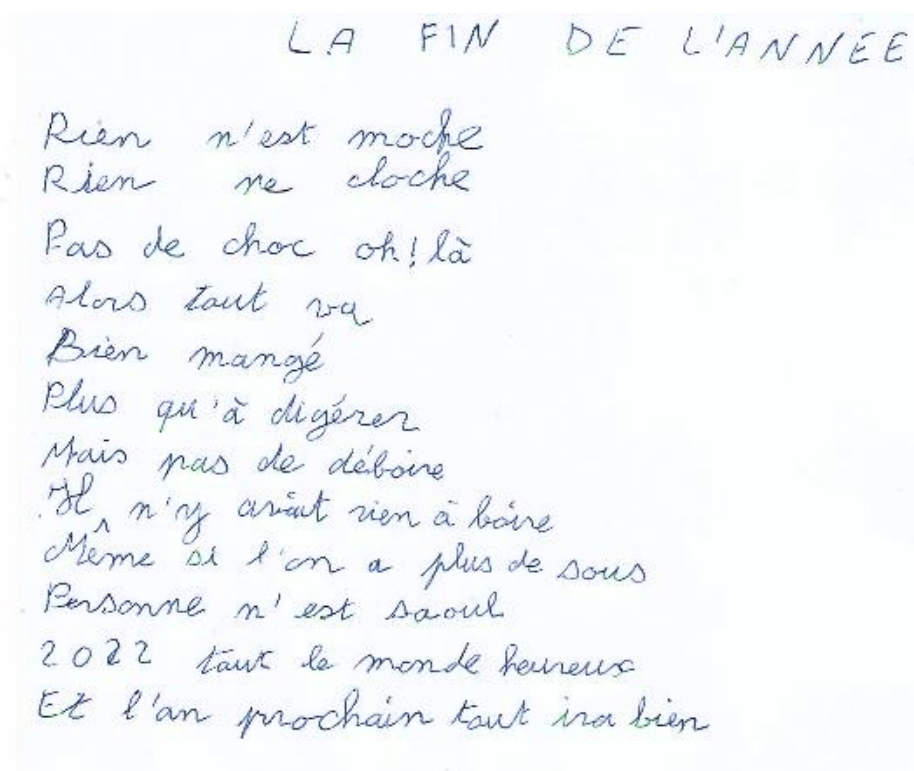
Dix-sept évènements culinaires, thématiques ou non, ont été organisés cette année avec une moyenne de 14 résidents présents. Repas du lundi (jour de réunion où deux résidents font à manger (choix du menu, courses et préparation), soirée pizza, soirée foot, barbecue, etc.

Tout a été encore prétexte pour se réunir autour de la table.

Les repas de Noël et du Nouvel An

Contrairement à l'année dernière où nous avons opté pour une sortie restaurant, les résidents ont souhaité rester « à la maison » pour notre traditionnel repas de Noël. Nous avons donc commandé des menus de fête dans un magasin de proximité. Seize résidents ont partagé ce moment convivial et chaleureux.

Des menus festifs ont également été commandés pour le repas du nouvel an, ce qui a permis à 17 résidents de célébrer ensemble cette nouvelle année.



Les anniversaires

11 résidents ont fêté leur anniversaire à la pension de famille avec une moyenne de 14 participants.



Comme tous les ans, Monsieur H. et sa fille ont fêté leur anniversaire à la résidence en février.

7.3.3 Des activités diversifiées

Certains de nos résidents jouent en permanence à des jeux de société dans les communs. Un jeu de *Domino*, *Chromino* ou *Triomino* est toujours sorti.

Paillettes, petits bricolages et dessins continuent d'être proposés à chacun, toutes les fêtes donnant l'occasion de décorer la cuisine. Tricot, mots mêlés et mandala font également partie du quotidien.

Coupe du monde de football oblige, nous avons suivi tous les matchs de l'équipe de France.



L'atelier esthétique

Les résidents qui le désirent continuent de bénéficier de soins à la demande : coupe de cheveux, taille de barbe, maquillage ou manucure.

Le jardin

Comme à l'accoutumée, nous prenons nos quartiers d'été dans le jardin. Avec les beaux jours, chacun revit et trouve un nouveau dynamisme en étant en plein air. Cet espace offre une véritable bouffée d'air et à point nommé à tous, résidents et salariées. En effet, le taux de fréquentation des communs et plus particulièrement de la cuisine peut devenir un peu étouffant et plus explosif à la sortie de l'hiver.



Atelier détente et bien-être

Frédérique LEBEGUE de l'ANPAA est intervenue durant toute l'année (8 séances avec 6 à 8 résidents). Ces temps d'échanges sont très appréciés à la résidence.

7.4 L'accompagnement de la vie quotidienne des résidents

Pour la Fondation Abbé Pierre, la mission des travailleurs sociaux en Pension de Famille « repose sur des actions de facilitation des relations entre habitants, sur une présence bienveillante et une écoute attentive, la création de conditions de sécurité matérielle et affective favorisant la créativité et l'expression ainsi que la participation des habitants au bon fonctionnement de la Pension de famille »

L'accompagnement en Pension de Famille est donc individualisé et personnalisé.

7.4.1 L'accompagnement médical

Principales pathologies médicales rencontrées :

Pathologie médicale	Nombre de résidents (24)
D'ordre psychiatrique	17
Problèmes respiratoires	7
Conduites addictives alcool (sevré ou non)	4
Problème de motricité	4
Obésité	4
Cancer en rémission	3
Surdité et problème auditif	3
Maladie orpheline	2
Épilepsie	2
Toxicomanie	1
Diabète	1

Base : les 24 résidents présents au 31/12/2022, un résident peut être concerné par plusieurs pathologies.

Réseau des intervenants extérieurs/santé :

Réseau et intervenants autour des résidents	Nombre de résidents (24)
Médecin	23
Infirmier	19
Infirmier psychiatrique	17
Psychiatre	13
Suivi alcoologie	-
Suivi toxicomanie	-

Une résidente n'a vraisemblablement pas de médecin traitant et se soustrait à nos interrogations.

Dix-neuf résidents ont la visite quotidienne ou biquotidienne d'un cabinet d'infirmiers libéraux. Ces passages garantissent une gestion et une prise de médicaments efficaces. Ces infirmiers sont des partenaires déterminants qui conseillent, alertent ou rassurent les salariées et leurs passages valident parfois la veille sanitaire.

Nous avons effectué 25 accompagnements médicaux cette année. Tous nos résidents ont besoin, à des degrés divers, d'être soutenus dans leurs démarches de soins. L'équipe doit susciter, encourager ou accompagner les prises de rendez-vous.

La santé reste une problématique essentielle en pension de famille. La moyenne d'âge, la fragilité et les pathologies de nos résidents réclament une attention accrue.

7.4.2 L'accompagnement au quotidien

Réseau des intervenants sociaux extérieurs

	Nombre de résidents (24)
Tutelle	16
Suivi AS secteur	2
Suivi AS CPN	1

Nature de nos interventions

Voici quelques exemples d'interventions :

- Nous épaulons les résidents qui en ont besoin dans leurs démarches administratives : déclarations CAF, dossier MDPH, CMU, etc.
- Nous encaissons 5 redevances en direct, les autres étant transmises via les organismes de tutelle ou par virement.
- Trois résidents ont un compte ARS crédité par le mandataire judiciaire et nous restituons l'argent à la semaine, de façon ponctuelle ou encore au mois.
- Certains résidents nous confient de l'argent : nous encourageons ces économies qui permettent d'épargner pour de futurs achats (vêtements, loisirs...).
- Nous accompagnons physiquement à l'extérieur les résidents qui ne sont pas autonomes dans leurs démarches ou pour leurs courses, selon leurs besoins ou demandes.
- Nous organisons des synthèses avec les différents partenaires.

Réseau des intervenants extérieurs dans la vie quotidienne

Nature des interventions	Nombre de résidents (24)
Aide au ménage	11
Portage de repas	9
Aide à la vie sociale	4
Aide toilette	4

Nous avons de nouveau rencontré des difficultés quant à la qualité des prestations proposées par les associations d'aide à domicile. Neuf de nos résidents financent leur AVS, deux autres bénéficient de l'aide officieuse de leur intervenant dans le cadre de la PCH.

Nous répondons dans la mesure de nos moyens aux demandes des résidents.

Chère Sylvie
s'il vous plaît vous pourriez me remettre
du chauffage car j'ai froid à la maison
j'ai été obligée de remettre un pull over
j'ai 19,7 de degré.
Chère Sylvie je vous remercie pour
tout le dérangement
Marie-Françoise Perrin

Chère Marie-José
Je m'excuse de vous déranger je me suis
trompée pour le repas du dimanche 28 août
j'ai pris de psèla il y a du riz et je ne
pas de riz, si cela ne vous dérange pas de me
donner, des pattes ou des lentilles vous seriez bien
gentille, Sylvie m'a donné des lentilles une fois
Chère Marie-José je vous remercie pour le
dérangement.
Marie-Françoise Perrin

Enfin, nous épaulons les résidents dans leurs soucis, peines ou coups durs.

Monsieur H., par exemple, royaliste convaincu, a été extrêmement peiné par le décès de la reine Elisabeth II. L'équipe a dû déployer des trésors d'inventivités pour soulager sa peine.

bientôt 69 ans
c'est vieillissant
mais elle en avait 96
était toujours à l'aise
si j'avais une autre fille
alors l'avenir belle
ça ne serait pas tête
de l'appeler Elisabeth
sans à gouverner un pays
c'est pas tout le monde qui réussit
que sera l'avenir
difficile à définir
je l'espère aussi brillant
que sont passé les ans
Elisabeth repose en paix
en espérant que tout va bien
à toi on pensera
et je espère que le soleil brillera
de tout cœur avec toi
je l'espère toujours penser à toi
j'espère continuer la fête
repose en paix elisabeth

Participation des résidents à des activités extérieures et réseau familial ou amical

	Nombre de résidents (24)
Relation avec la famille	14
Relation avec les amis	10
Fréquentation association ou hôpital de jour	7

Trois résidents participent activement depuis le mois de mai à « La Boîte à Cuisine », cuisine participative où ils apprennent à cuisiner collectivement et à échanger leurs savoirs culinaires tout en développant du lien social avec d'autres usagers du dispositif.



7.4.3 2022, une année de renouveau

Nous avons cette année, et de façon assez exceptionnelle au vu du nombre, accueilli trois nouveaux résidents.

MONSIEUR P.

Monsieur P. est orienté, en janvier, à la pension de famille par l'AEIM. Il a 61 ans.

Il travaille en ESAT depuis 1986 et vivait à la résidence du Parc (foyer ESAT) depuis 2001. Monsieur P. souhaitait prendre sa retraite en 2023, ce qui aurait entraîné son déménagement du foyer.

La demande initiale de Monsieur était de vivre avec sa compagne en appartement autonome. Mais le couple ayant besoin d'un accompagnement permanent, la mise en danger était trop importante pour que le projet soit validé.

Après de nombreuses visites (EHPAD, résidence logement...), son choix s'est porté sur la pension de famille.

Agréable et souriant, Monsieur P. s'est très vite intégré à la pension de famille. Il a organisé sa nouvelle vie entre travail, temps libre, courses, promenades et passages dans les communs. Il sait demander conseils et aide à l'équipe sociale.

Son amie vient passer un week-end par mois environ chez lui.

Il bénéficie d'un passage infirmier une fois par semaine pour la préparation de son pilulier.

MADAME G.

Madame G. est orientée par UPIL dans le cadre d'une mesure ASLL démarrée en septembre 2021.

Elle est née en mars 1960. Célibataire sans enfant, elle a vécu en couple : son compagnon serait décédé il y a une dizaine d'années. Sa seule attache est son chien Crevette dont elle ne peut se séparer.

Madame travaillait à la mairie de Vandoeuvre, et est en arrêt maladie depuis novembre 2020.

La propriétaire de son logement souhaite le récupérer pour le mettre en vente.

Le logement était dans un état d'incurie totale : électroménager hors d'usage, accumulation de déchets alimentaires encombrant tout le logement. La salle de bain était également inutilisable.

Madame G. souffre d'une addiction à l'alcool, accompagnée de gros troubles dépressifs.

Un signalement au procureur de la république a été fait en novembre 2021 par UPIL et le réseau Gérard Cuny.

Une visite à la pension de famille a donné à Madame G. une lueur d'espoir et une envie d'aller de l'avant. Une hospitalisation supervisée par le réseau Gérard Cuny a eu lieu fin janvier, suivie d'un séjour temporaire en EHPAD.

Une sauvegarde de justice a été ordonnée par le juge des tutelles en février 2022.

Devant la situation désespérée et inextricable dans laquelle se trouve Madame G., nous décidons de permettre son intégration à la résidence le 21 mars avec Crevette, sa chienne.

En cette fin d'année, nous rencontrons des difficultés dans la prise en charge de Madame G. En effet, de gros soucis d'hygiène existent : une aide au ménage est effectuée une fois par semaine, mais Madame refuse l'aide à la toilette, qu'elle ne fait pas du tout. Il nous est impossible d'échanger avec Madame sur cette problématique, elle se ferme, menace de se suicider et quitte la pièce. Les nuisances de ce manque d'hygiène commencent à impacter le collectif.

MONSIEUR S.

Monsieur S. est orienté par le Service Social du CPN. Il a 42 ans, est célibataire et sans enfant.

Il n'a de contact avec aucun membre de sa famille.

À Nancy depuis 2003, il est isolé et son réseau amical est inexistant.

Il souffre de dépression depuis de nombreuses années, et est suivi au CMP des Prés où il rencontre psychiatre, psychologue, assistante sociale et ergothérapeute.

Il a de nombreux antécédents au niveau de sa santé somatique : obésité, hypertension, BPCO...

En 2019, Monsieur S. souffre d'une dissection aortique qui nécessite plusieurs mois d'hospitalisation en réanimation. A sa sortie de coma, il souffre d'une neuropathie du bras droit, invalidante notamment pour écrire.

À l'été 2021, Monsieur S. est hospitalisé au CPN. Il identifie avoir besoin de soutien pour maintenir son autonomie et son humeur. Il adhère rapidement à un projet en pension de famille. Il fait 3 visites : à la pension de famille de Chaligny, de Myosotis, et la Résidence Accueil Chevert. Il se projette très vite sur Chaligny où il passe une journée, mais son anxiété lui fait abandonner son projet.

En mars 2022, Monsieur S. est de nouveau hospitalisé. Il (re)visite Chaligny et découvre la pension de famille Leszczynska. Monsieur se projette sur cette dernière. Il se mobilise dans ce nouveau projet de vie et souhaite faire une demande d'admission accompagné par le CMP.

Il intègre la pension le 31 octobre 2022.

7.4.4 Zoom sur un accompagnement : Madame J., un départ attendu

Madame J. est née le 15/05/1953 à Malzéville. Elle souffre de déficience mentale avec des manifestations au niveau de l'humeur.

Les relations familiales sont fluctuantes hormis avec sa nièce (personne ressource) qui réside à Belfort.

En octobre 2013, elle est orientée à la pension de famille par l'assistante sociale de Mi-les-Vignes (postcure du CPN). À son arrivée, Madame J. tombe très vite sous le charme d'un ancien résident qui habite dans le secteur. Rapidement, elle désire avoir « toute son autonomie et sa liberté » et vivre avec cet homme. Malgré tous les conseils de l'équipe soignante de la réhabilitation, et ceux de l'équipe de la résidence, Madame J. pose son préavis et déménage le 31/05/2014. Son nouveau compagnon la met très vite dehors.

Madame J. est de nouveau hospitalisée au CPN. Lors d'une visite d'une salariée de la résidence, Madame J. confie ses regrets et son désir de réintégrer la pension de famille. Un nouveau dossier d'admission est déposé et validé.

Elle réintègre la résidence le 1^{er} septembre 2014.

Madame J., en quête affective, s'éprend en octobre 2014 d'un résident qui vient d'arriver. Ces derniers vivront une relation de couple informelle à la résidence jusqu'en milieu d'année 2017, date à laquelle il quitte la résidence. Un temps en contact, Monsieur disparaît de la vie de Madame J. sans laisser d'adresse.

Madame J. sera durablement touchée par cette disparition jusqu'en 2020, où il revient subitement la voir à la pension de famille.

Madame J. est sous mesure de protection depuis le 6 décembre 2021.

Au cours de ses presque huit ans de présence à la pension de famille, Madame J. s'est montrée très présente dans les communs. Toutefois, sa problématique dans la gestion de ses émotions a créé de nombreux incidents repris en équipe, et parfois conjointement avec le CMP. De nombreux avertissements ont été donnés, suivis à chaque fois d'une période d'accalmie.

Début 2021, une salariée de la résidence a été stigmatisée comme mauvais objet par Madame J. Elle a alterné insultes et excuses jusqu'au 27 juillet 2021, date à laquelle elle est partie pendant un mois à la clinique SSR de Senones dans les Vosges.

Madame J. est rentrée de ce séjour en grande forme, calme et heureuse de revenir à la résidence.

Nous avons alors retrouvé Madame J. sous ses bons côtés : agréable, enjouée, généreuse.

Même en demandant beaucoup d'attention et si jugeant que l'équipe ne lui en accordait pas assez, Madame s'arrangeait pour se rappeler à elle (bouderie, mimiques...), Madame J. retrouve sa place dans la collectivité.

À la mi-mars 2022, le traitement, à visée psychiatrique, prescrit par un psychiatre du CMP prend fin à la demande de Madame J.

Très vite l'humeur devient instable envers ses pairs et les salariées. Madame J. ne gère plus du tout ses émotions. Les insultes fusent en permanence tant envers les autres résidents qu'envers l'équipe sociale. L'ambiance devient très tendue à la résidence.

Début avril, Madame J. agresse physiquement une salariée qui lui demandait de rentrer chez elle, elle écrase ensuite le pied d'un infirmier en claquant brutalement sa porte d'appartement.

Si elle s'excuse rapidement de son débordement, l'incident s'étant produit en présence d'autres résidents, Madame J. ne peut être maintenue sur notre pension de famille. Une synthèse est organisée au CMP : la sortie de Madame J. de notre dispositif est actée, avec un maintien sur la pension de famille tant qu'une réorientation ne serait pas trouvée (si toutefois les débordements s'apaisaient).

Madame J. accepte de reprendre son traitement.

Un travail partenarial pour trouver la meilleure solution pour l'avenir de Madame J. n'a pas pu se faire avec la mandataire de justice en charge de la curatelle, cette dernière arguant le fait que nous ne pouvions rompre le contrat d'occupation. Cette attitude quelque peu rigide et vaine n'a pas soutenu Madame J. dans la recherche d'une solution.

À l'inverse, la nièce de Madame s'est montrée disponible et efficace, permettant une entrée en résidence autonomie fin septembre.

Ces presque six mois d'attente, entre la décision de la sortie et la sortie effective, ont été difficiles pour tous (Madame J. ne pouvant plus être dans les communs, et les autres résidents subissant sa colère).

Ce départ attendu par Madame J. et les autres résidents a tout de suite fait baisser la pression dans laquelle se trouvait alors la résidence.

7.4.5 Hier précaires, aujourd'hui résidents et demain « qu'est-ce qu'on fait de nos vieux » ?

Aujourd'hui, dix de nos résidents ont plus de 60 ans. Dix autres ont entre 46 et 60 ans, et la majorité de ces derniers s'approche de la soixantaine.

Si l'usage fait que nous écrivions résidents, il serait plus juste d'écrire résidents.

En effet, une pension de famille est un lieu de vie où chacun devrait pouvoir rester jusqu'au bout de sa vie.

L'équipe reste marquée par l'accompagnement en 2017 de Monsieur N., atteint d'un cancer généralisé, malade depuis 2016 et en fin de vie. Cet accompagnement avait été un véritable parcours du combattant pour l'équipe et le curateur.

Monsieur N. n'avait qu'un souhait : rester chez lui pour y finir ses jours.

La tentative d'une mise en place efficace d'une HAD avait échoué faute d'un médecin traitant engagé dans cette démarche. La demande de soins palliatifs n'avait pas non plus abouti. Nous avons donc accompagné Monsieur jusqu'à la fin, faisant ses courses, lui préparant à manger, lui expliquant concrètement comment mettre une protection urinaire, faisant son ménage et surtout en l'entourant chaleureusement.

Une prise en charge médicale de qualité de nos résidents et de leurs particularités bien spécifiques (addictions) reste problématique.

Une autre difficulté se pose avec un bâti qui n'est pas adapté aux problématiques motrices liées à la vieillesse. Certains de nos résidents âgés sont, par exemple, au deuxième étage avec un escalier assez raide.

Pour autant se pose la question de la réorientation. Nos résidents, souvent issus de la marginalité, souffrent de plusieurs pathologies : troubles psychiques, troubles du comportement, addictions. Un EHPAD classique ne répondrait pas forcément à leurs besoins, et leurs prises en charge pourraient mettre en difficulté un personnel non formé à ces problématiques.

À la suite d'une organisation en 2019 d'une journée « Un logement pour tous dans la cité », des partenaires ont souhaité poursuivre une réflexion sur la question du vieillissement de la population, et plus précisément, du vieillissement des personnes handicapées psychiques (association Ensemble, CD54, association ARS, Unité de Promotion de la Santé Mentale et de Prévention, CPN, etc.).

Un questionnaire à destination de personnes vieillissantes en souffrance psychique, pour lesquelles des questions de logement vont se poser ou se posent déjà a été travaillé par le groupe. L'objectif de ce dernier est de pouvoir objectiver le besoin sur le territoire.

Quinze de nos résidents l'ont rempli. Voici le dépouillement :

QUESTIONNAIRE

Ce questionnaire s'adresse à des personnes vieillissantes, sans limites d'âge, en souffrance psychique, pour lesquelles des questions de logement vont se poser ou se posent déjà.

Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 Date de naissance :
 Composition du ménage :
 Mesure de protection :
 Coordonnées du mandataire judiciaire :
 Rempli par/avec un proche ou un professionnel : Oui Non
 Coordonnées :

VOS BESOINS

1) Vous sentez-vous bien dans votre logement / lieu de vie actuel ?

Oui	15
Non	-

Si non, quels sont vos besoins :

.....

.....

2) Quel type de logement souhaiteriez-vous occuper ?

Logement individuel	1
Colocation	-
Collectif	13
Autres	1

Autres :

"EHPAD."

3) Dans quelle zone géographique souhaiteriez-vous vivre ? (Plusieurs choix possibles)

Grand Nancy	14
Sel et Vermois	-
Lunéville	-
Baccarat	-
Autres	1

Autres :

“Sud de la France.”

4) Avez-vous besoin de plus de relations sociales ?

Oui	5
Non	10

Commentaires :

Plus d'activités (sorties), plus de contacts avec la famille.

GESTION DE LA VIE QUOTIDIENNE

5) Avez-vous le sentiment d'avoir une perte d'autonomie liée au vieillissement ?

Oui	1
Non	14

6) Quel est votre degré d'autonomie concernant :

	Seul	Seul, mais difficilement	Seul, mais accompagné	Je ne fais pas
La toilette	11	2	2	-
Les déplacements extérieurs	11	3	1	-
L'élaboration des repas	10	1	4	-
L'entretien du logement	6	1	6	2
La prise de traitement	6*	-	9	-
La gestion des courses	12	-	3	-
La gestion administrative et financière	1	-	7	7
Total	57	7	32	9

* À noter que sur les 6 réponses « Seul », 3 personnes ont un passage quotidien ou biquotidien de l'IDE et 2 autres ont un pilulier à la semaine.

7) De quel(s) type(s) d'accompagnement bénéficiez-vous ? (Plusieurs choix possibles)

Famille	7
Proche	7
Mandataire judiciaire	13
Médecin traitant	4
CMP / Psychiatre / Psychologue	10
Travailleurs sociaux	15
Soins à domicile (infirmiers, SSIAD, kiné, etc.)	14
☑ Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile	9
Maison des Réseaux de Santé du Lunévillois	0
Autres	1

Précisions :

Il est à noter que si les 15 personnes ayant rempli ce questionnaire ont tous un médecin traitant, seuls 4 d'entre elles l'identifient comme accompagnant.

8) Cet/ces accompagnement(s) vous convient/conviennent-il(s) ?

Oui	14
Non	1

Si non, quels sont vos besoins ?

"Il me manque un service d'aide et d'accompagnement."

Commentaires :

"Une pension de famille, même sans jardin, je ne suis pas prêt à quitter Leszczynska."

"Comme ici (sorties, espace jardin)."

Nous pouvons noter que les résidents qui ont rempli ce questionnaire se sentent bien dans leur logement. Treize d'entre eux veulent continuer de vivre dans un dispositif collectif avec un logement individuel (de type pension de famille).

8 BILAN 2022 DE LA RÉSIDENCE CHALIGNY

8.1 Gestion locative

8.1.1 Départs et arrivées de résidents

	Chaligny
Capacité d'accueil en personne	21
Résidents présents au 31/12/2022	19
Résidents accueillis entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022	24
Nombre de départs	5
Nouveaux résidents accueillis en 2022	4

En 2022, les départs sont au nombre de 5. Il s'agit de « sorties » toutes différentes les unes des autres. Certaines prévues et organisées, d'autres non.

La première concerne M.D, qui a intégré le LAM en aout après avoir passé un an aux LHSS. Son état de santé dégradé ne lui a pas laissé la possibilité de revenir vivre dans son logement.

M.L a déménagé en Bretagne en décembre 2022. Il vit à ST Brieuç en pension de famille. Son projet de vie a pu se réaliser après 3 ans de patience.

L'ambiance de la résidence a été, cette année encore, profondément meurtrie par le décès de M.S. Monsieur s'était installé à la pension fin 2016. De nature « un peu secrète », il avait su se faire une place rapidement et était reconnu de tous. Il était notre « dépanneur informatique ». Monsieur s'est éteint à l'hôpital après s'être battu deux mois contre la maladie.

M.M a été réorienté après de longs mois de recherche. Sa vie sociale à la pension s'est détériorée suite à une soirée alcoolisée. M. a en effet divulgué des éléments concernant son passé carcéral ; les autres résidents ne l'ont pas accepté ; M.M souffrant d'alcoolisme s'est alors alcoolisé massivement de plus en plus souvent, se montrant violent et menaçant envers beaucoup de résidents. Les tensions palpables au quotidien et les liens décousus n'ont pu être reconsolidés par l'équipe, menacée également.

Mme T s'est installée en avril. Orientée par le CMP, Madame n'avait jamais vécu en structure mais souffrait de solitude. Elle s'est très vite rendu compte que le cadre et l'accompagnement dispensés ne lui convenait pas. Souffrant d'une pathologie psychiatrique gérée par une auto médication, Mme a refusé la dispensation des traitements par l'infirmier et a préféré partir, expliquant ne pas avoir besoin d'étayage médico-social. Elle a été réorientée à sa demande sur le dispositif des logements transitoires en octobre 2022.

3 personnes sont venues se greffer au groupe existant. Il s'agit de trois hommes installés depuis octobre et novembre.

Le premier vivait sur le dispositif de l'urgence d'Arélia.

Le second au CHRS Pierre Vivier de l'ARS.

Et le troisième était sans domicile fixe, oscillant entre les différents dispositifs sociaux Nancéens, les incarcérations et les abris de fortune. 254 passages aux urgences de l'hôpital Central lui ont valu une demande d'orientation à la pension de famille.

8.1.2 Taux d'occupation

Le taux d'occupation de la résidence des Chaligny a été de 85.62%.

8.1.3 Durée de séjour

	Chaligny
Moins de 1 an	4
Entre 1 an et 4 ans	6
Entre 5 et 10 ans	9
Plus de 10 ans	5
Total du nombre de résidents	24

8.2 Le conseil des résidents

Deux conseils des résidents ont été organisés en 2022. La plupart des locataires étaient présents, les quelques absents excusés par leurs occupations professionnelles et de santé.

► Ci- dessous, le compte rendu du conseil des résidents tel qu'il leur est restitué :

Conseil des résidents en date du 07 juin 2022 à 13h30

Absents excusés : M. M , M. D , M. D

1. Mouvements :

Arrivée de Madame E en Avril 2022

2. Fonctionnement :

- **Chèque énergie 2022** : Vous avez été bénéficiaires de Deux chèques (Energie et inflation) en 2022 pour un montant global de 294euros. Les dossiers ont été traités par la comptabilité qui a déduit 5% de frais de gestion. Vous avez d'ores et déjà reçu une remise en avril sur votre appel à participation. A compter de mai, la somme de 23euros est désormais déduite de votre appel à participation mensuelle et ce jusqu'en fin de l'année 2022.
- **Règlement de la redevance mensuelle** : Concernant les personnes qui font un virement automatique plus important que le montant de la redevance, la différence est stockée sous forme d'épargne sur votre compte individuel ARS et peut être retirée en cas de besoin.
- Le montant de votre compte individuel ARS est accessible à votre demande auprès de l'équipe.
- **Le protocole sanitaire** est allégé mais le lavage des mains, les distances de sécurité et la désinfection des tables restent d'actualité. **Rester attentifs aux symptômes !**
- **Le tri sélectif des déchets (les sacs jaunes)** : doit se faire obligatoirement les **lundis soir à partir de 18h00**. Si un nom est inscrit sur un carton de colis sorti en extérieur avant 18h00, vous risquez une **amende de 250 euros** qui sera retenue sur les impôts. Le ramassage des autres déchets se fait toujours le Mardi et le Vendredi.
- **La reprise des petits déjeuners** permet de passer des moments d'échanges et de convivialité. Nous vous rappelons qu'un **roulement sur la base du volontariat** est nécessaire pour effectuer les courses, mettre et débarrasser la table. Rappel également sur le fait que cette action est gratuite et ne nécessite aucune inscription préalable.
- **L'ouverture de la buanderie** se fait uniquement lorsque les travailleurs sociaux sont présents. Brigitte ne doit pas être importunée par des demandes de lessives... Elle est désormais présente à raison de 3 demi-journées par semaine : Lundi de 13h00 à 16h00, Mardi de 08h00 à 12h00 et Jeudi de 13h00 à 16h00.

- Il est **formellement interdit** de donner de **la nourriture aux pigeons**. Une facturation du nettoyage de 360 euros sera **à votre charge**.
- D'ici la fin de l'année 2022, **des travaux de rénovation des huisseries** devraient être effectués. : Les volets en bois seraient conservés et immobiles, d'où la mise en place de nouveaux volets roulants. Les fenêtres seront également changées. Dans les PMR, l'ouverture des fenêtres serait revue, plus basses donc mieux adaptée.
- **Le réseau Solène** (pré-RDV ophtalmiques) se fera le 29 juin 2022 à Camille Mathis.
- La visite d'une infirmière et d'une animatrice santé du CHU aura lieu le Vendredi 10 juin 2022 à 14h30 pour présenter de **nouvelles actions concernant la santé**. Vous êtes tous invités à venir les rencontrer et proposer des sujets qui vous importent.

La reprise des entretiens annuels individuels est en réflexion.

3. Rappels :

- **Les actes de vandalisme** qui ont lieu dans les couloirs, sur les boîtes aux lettres, les fauteuils et pots de fleurs sont intolérables et inacceptables ! Il est de ce fait, aujourd'hui impossible d'installer une galerie vélo dans l'entrée. Nous ne pouvons répondre aux demandes de pose d'une caméra car seules les forces de l'ordre sont habilités à visionner la bande.
- Dès lors que vous entrez ou sortez de la pension de famille, **fermeture obligatoire de la porte d'entrée (vérification du verrou)** afin d'éviter l'intrusion de personnes inconnus, pouvant être malveillantes. Soyez vigilants quant à l'ouverture de la porte par l'interphone, assurez-vous de l'identité de la personne qui souhaite entrer.
- Lors du week-end, **la veille sociale** doit également être respectée.
- Le 31 Août 2022, la formation de Laura prendra fin, elle quittera ses fonctions vers d'autres horizons professionnels.

4. Animations :

L'équipe mentionne toutes les animations, activités et sorties effectuées sur la période de NOVEMBRE à MAI. Elles sont nombreuses et variées.

En projet pour la période estivale :

- Match de foot de gala variétés football club de France contre ASNL : 11 juin 2022
- Fraispertuis
- Baptême de l'air
- Balades en calèche
- Karting
- Volerie des aigles
- Thermopôis
- Balade en forêt de Haye
- Barbecue
- Initiation boxe
- Loto

Vos envies :

Foires expos, marchés de Noël, cinéma, saut à l'élastique.

Les animations et bons nombres d'actions ont un coût. Vous serez avertis de toute **participations financières** demandées lors de l'inscriptions aux sorties qui vous intéressent. Elles seront comme d'accoutumées, mentionnées sur votre appel à redevance.

Questionnements divers :

1/Monsieur A : Demande à **réorganiser des soirées** dans les espaces communs et pouvoir avoir les clés des espaces collectifs. La demande est accordée. Pour cela :

-Un **binôme** se forme avec M. P

-Les propositions de soirées sont faites à **tous les résidents** et validées par les travailleurs sociaux.

-Une liste des intéressés est remise à l'équipe au préalable, pour des raisons d'organisation et de sécurité.

2/Monsieur A : Demande à acquérir un **vélo**. La demande est accordée. Il est à noter que la configuration du bâti et les dégradations récurrentes au RDC demandent encore réflexion quant à un **lieu de stockage adapté** (local vélo). Mme T est intéressée et propose la location d'un box proche de la pension.

Il est également proposé aux deux intéressés, d'utiliser les bicyclettes Vélo Stan de la ville et de se rapprocher de la maison du vélo.

Le conseil se termine vers 15H30 autours d'un gouter.

8.3 La vie quotidienne de la résidence des Chaligny

8.3.1 *Intégration de la résidence dans son environnement*

La résidence « des Chaligny », implantée en périphérie du cœur de ville, boulevard d'Austrasie, est située dans un quartier richement desservi en termes de services de proximité. Le tout à 200 mètres de la résidence : transports en commun, supermarché, pharmacie, cabinets de médecins, dentistes et kinésithérapeutes, boulangerie et tabac.

Le quartier offre également un large panel de loisirs : cinéma, bowling, salle de concerts, restaurants, salle de sport, aménagement des quais du canal l'été avec une multitude d'animations et d'activités gratuites, marcher Bio, activités sportives en extérieur, etc.

8.3.2 *Entretien et sécurité des logements, des parties communes et du bâti*

Entretien des logements

L'équipe veille au cadre de vie de chaque résident et donc à l'entretien des logements. Ainsi à l'occasion de visites « officielle ou de courtoisie », il est courant :

- **D'inciter fortement le locataire à accepter qu'une auxiliaire de vie sociale puisse l'aider dans son quotidien** lorsque les sollicitations de l'équipe ne suffisent plus à vivre dans un environnement décent. 7 résidents reçoivent de façon hebdomadaire ou bimensuelle l'aide d'une AVS pour effectuer l'entretien de leur logement. La fréquence d'intervention dépend des besoins mais également du budget de chacun car ces prestations ménage ne sont pas financièrement prises en charge par la PCH. Elles nécessitent donc un travail de négociation de l'équipe pour que le résident accepte de « dépenser cet argent » dans ce qui n'est quelquefois pas une priorité pour lui.
- **D'intervenir lorsque la venue d'une AVS ne suffit plus à maintenir le logement dans un état de propreté décent.** Un tri, généralement celui de vêtements, est alors effectué. La laverie peut être momentanément privatisée. Un entretien est ensuite nécessaire de façon à comprendre et réajuster ce laisser-aller, revoir la fréquence d'intervention du prestataire à la hausse, etc.
- **De solliciter le mandataire**, de façon à faire intervenir un prestataire extérieur qui procédera à un ménage plus approfondi que celui prodigué par l'AVS. Le coût de l'intervention est plutôt important et n'est donc pas coutumier.
- **De faire appel aux chantiers d'insertion de l'ARS** lorsque qu'un logement nécessite la réfection de ses murs, sols, plafonds... Cette année, un logement a été entièrement refait.

Entretien des parties communes

L'entretien des parties communes est effectué par une personne embauchée dans le cadre d'un contrat d'insertion de l'ARS. Il ne s'agit plus de notre collègue Brigitte mais d'un homme : c'est une première à Chaligny. Les relations avec les résidents sont cela dit bonnes. Vincenzo travaille à la pension 3 demies-journées par semaine. Quelques bonnes volontés continuent d'effectuer le ménage de leur pallier et de l'entrée de la résidence.

Entretien du bâti

Le service technique transversal intervient à la résidence pour solutionner différents soucis et effectuer tous type de réparations et d'aménagements.

Il rédige les états des lieux lors d'emménagements ou de départs.

Notre chantier d'insertion ARS 2D est sollicité pour désencombrer ce qui peut être stocké de façon provisoire puis mené au centre de tri.

8.4 Les animations

Participation des résidents à des activités extérieures et réseau familial ou amical :

	Nombre de résidents
Relation avec les amis/connaissances	8
Relation avec la famille	13
Fréquentation association	3 (« Détente et bien-être » jardin partagé)
Fréquentation hôpital de jour, activités HP	1 (course à pied IDE HP)

16 personnes n'entretiennent aucun lien d'amitié à l'extérieur. Cela dit, des échanges courtois et même amicaux entre résidents font que les relations sont bien plus que des échanges de bon voisinage.

11 résidents sont totalement démunis de relations familiales. Pour les 13 autres, Il peut s'agir d'une visite épisodique ou plus souvent de quelques échanges téléphoniques annuels. Deux personnes se rendent cela dit régulièrement chez leurs parents. Un résidant accueille, pendant 3 jours, son fils majeur à chaque période de vacances scolaires.

L'équipe anime la vie de maison et collective par un large panel d'activités et de sorties :

- ▶ **82 actions, sorties et ateliers ont été réalisés durant l'année.**
- ▶ **16 ateliers esthétiques individuels ont également été dispensés.**
- ▶ **Soit une moyenne de 2 actions par semaine.**

Autour de la table

Nous avons fêté trois anniversaires cette année. L'occasion réunie dans les communs l'ensemble des pensionnaires et permet de mettre à l'honneur l'hôte du jour. Comme chaque année, en mars, M. P a fêté son anniversaire : ses 59 printemps ont rassemblé 14 résidents. M. D a fêté pour la première fois son anniversaire avec la collectivité : 64 ans en août ! 11 personnes ont répondu présentes. M. F, le plus jeune de la pension, a invité à l'occasion de ses 39 ans, 10 résidents en novembre.



Deux autres occasions ont aussi réuni la « communauté ». Il s'agit des pots de départ de nos deux collègues : Brigitte, en charge de l'entretien des parties communes et en fin de contrat d'insertion, a invité tout le monde à un « apéro de départ » en octobre. Laura, diplômée Éducatrice Spécialisée et en fin de contrat de professionnalisation, a organisé un « goûter de départ » au mois d'août.

13 ateliers cuisine divers et variés et souvent motivés par les fêtes calendaires : galette des rois, crêpes et beignets ont rythmé les après-midis en ce début d'année. Deux anciens pâtisseries de métier, résidant à la pension depuis cette année, ont démontrés leur savoir-faire en régaland la pension avec des croissants et des sablés de Noël. L'occasion pour chacun d'eux d'intégrer un groupe existant par le biais de la transmission et des plaisirs de la table. Lorsque l'emploi du temps de l'équipe l'a permis, quelques résidents ont préparés deux repas complets. Les « invités » participent à leur manière en débarrassant la table.

Une vingtaine de verrines de confitures maison faites par 6 résidents ont pris place sur la table des petits déjeuners. Plusieurs gâteaux et repas complets, un diner autours du champignon et autres pâtisseries ont occupé et régalié bons nombres de résidents.

Actions partenariales

L'ANPAA est intervenue, à raison de 13 séances dispensées à la pension par Frédérique LEBEGUE. 7 séances d'avril à juin puis 6 de septembre à décembre pour une moyenne de 4 participants, dont 2 « nouveaux adhérents » en cette fin d'année.

Deux infirmières de l'hôpital Central sont venues présenter le « Pass Santé ».

Nous avons accompagné 18 personnes à « La Boîte à Cuisine » à raison de 6 matinées. Moment toujours convivial et instructif tant dans l'apprentissage de la cuisine que dans le rapport à l'autre.

En soirées

Deux soirées ont été organisées par un binôme en fin d'année. L'occasion à tous de se retrouver sans la présence des membres de l'équipe sociale, autours de la table en soirée. La thématique était le mondial de football.

Fêtes de fin d'année

Halloween a été l'occasion de faire du bricolage et de la décoration à thème. Une soupe a été préparée par l'équipe et dégustée le midi.

Noël, de par ses décorations et préparatifs divers, a rassemblé à 5 reprises. Les marchés de Noël de Nancy et de Kaysersberg ont été visités avec les deux autres pensions de l'ARS. M. D, nouvellement arrivé à la pension, a mené la décoration des communs et un atelier « gâteaux de Noël ». Le traditionnel repas a eu lieu au restaurant « Les Fourmis Rouges ». Situé non loin de la pension, il offre la possibilité à tous de s'y rendre facilement. L'accueil y est toujours fort agréable et les mets de qualité : 21 personnes ont partagé ce repas.

À Nouvel An, un brunch amélioré a été préparé et servi à 13 personnes.

Sorties exceptionnelles

Chaque année quelques sorties dites exceptionnelles sont proposées. « Exceptionnelles » par le montant couteux ou la distance et l'idée que ces sorties restent marquantes. En 2022, un baptême de l'air et le karting Oberlin ont été proposés pour la première fois.



Les grands vainqueurs du karting Oberlin – Nancy 2022

Sorties diverses et variées ponctuant l'année

Une visite de l' Aquarium de Nancy, un pique-nique le long des rives, 4 sorties « rando » à la pépinière, 2 séances de cinéma, la création d'Origami, un barbecue dans le patio, le festival *Michtô* sur le site d'Arélia, le jardin éphémère place Stanislas avec la pension Leszczynska, l'invitation du site Pierre Vivier à un barbecue animé, le parc *Fraypertuis*, la foire attractive de Nancy avec les autres pensions de famille, le cirque sur glace à Vandoeuvre, etc. 12 sorties pétanque ont été proposées de janvier à août. Un résidant qui n'adhère à aucune proposition d'animation est venu jouer à chaque fois !

Notre patio est devenu agréable par son fleurissement et l'entretien que quelques bonnes volontés lui octroient.

L'atelier esthétique est toujours dispensé. En 2022, 16 séances ont été réalisées. Toujours à la demande du résidant. Souvent pour une coupe de cheveux, la taille d'une barbe ou un soin du visage. Séance dispensée dans la salle collective et « facturée » symboliquement d'un euro. C'est avant tout le moment de prendre soin de soi, de formuler une demande différente de l'accompagnement habituel et de prendre une décision pour soi-même.

Les traditionnels *Uno* et *Triominos* rythment la journée de plusieurs habitués. Le jeu de « petit bac » et autres jeux vidéo ont également pris leur place au sein de la vie collective.

Nouveauté

Un aquarium est venu enrichir la vie quotidienne aux communs. 3 personnes nourrissent les poissons, un résidant se charge de le nettoyer sur impulsion de l'équipe.

8.5 Accompagnement de la vie quotidienne des résidents

L'accompagnement quotidien est vaste et vise à « travailler sur le savoir habiter et le vivre ensemble ». Il est ponctué par des actions, discussions, échanges informels, entretiens et recadrages aussi. La confiance est un impondérable de la relation éducative et se travaille chaque jour.

8.5.1 L'accompagnement médical

Pathologies médicales rencontrées :

Pathologie médicale	Nombre de résidents
PSYCHOLOGIQUES	
D'ordre psychiatrique	9
Limite intellectuelle invalidante	4
Comportement et/ou attitude inadaptés sans diagnostic psy	3
ADDICTIVES	
Problématique alcoolique (+ abstinents)	8 (+7)
Toxicomanie (+ abstinents)	5 (+4)
SOMATIQUES	
Problème de motricité	9
Problèmes respiratoires (BPCO, bronchite, emphysème, apnée, cancer)	8
Problèmes hépatiques	7
Problèmes circulatoires	6
Problèmes cardio-vasculaires	4
Problèmes de dos	4
Maladies de peau	3
Urologie	3
Endocrinologie	3
Amputation membre inférieur	2
Hernie hiatale	2
Diabète type 2	2
Surdité (+ malentendant)	1 (+1)
AVC	1
Korsakoff	1
Traumatisme crânien	1
Épilepsie	1
Cataracte	1
Maladie de Verneuil	1
Stomie intestinale	1

Réseau des intervenants extérieurs/santé :

Réseau et intervenants autour des résidents	Nombre de résidents
Médecin	22
Infirmier	14
Infirmier psychiatrique	8
Psychiatre	6
Suivi d'alcoologie	3
Suivi de toxicomanie	2

Un « irréductible résident » refuse encore et toujours de consulter un médecin généraliste et ce malgré nos relances. Il est à noter qu'il ne semble pas présenter de soucis majeurs de santé, hormis des douleurs lombaires et rhumes de saison. Nous portons cela dit une attention particulière à M. B qui n'a pas souhaité se faire vacciner contre le COVID.

Le rôle de l'équipe consiste à coordonner les rendez-vous des personnes présentant des difficultés organisationnelles. Il est courant d'effectuer un travail de stimulation de façon à ce que le résident honore la consultation.

Nous gérons pour certains les modalités de transport et accompagnons physiquement plusieurs personnes. Le but premier étant de donner et recueillir des informations justes et les coordonner aux fins d'assurer un suivi correct. Le fait d'être accompagné, qui plus est par un membre de l'équipe, peut être rassurant et a démontré à plusieurs reprises, l'adhésion de la personne à un protocole lourd et contraignant. L'idée est également de soutenir le résident par une présence lors de temps, souvent trop longs et angoissants, en salle d'attente. Enfin, l'objectif est de pouvoir expliquer les diagnostics et soins dispensés.

8.5.2 L'accompagnement au quotidien

Réseau des intervenants sociaux extérieurs

	Nombre de résident
Mesure de protection	13

Les mesures de protection, qui sont au nombre de 13, sont toutes des mesures de curatelles renforcées.

Les accompagnements au sein de la résidence

La gestion du budget consacré à la vie quotidienne pour 9 personnes :

L'argent mensuellement versée sur un compte usagers de l'ARS par la CAF ou la tutelle, est restituée à l'équipe sociale chaque semaine. La somme versée au résident a préalablement été négociée avec lui et peut varier en fonction de la demande et bien évidemment de la possibilité initiale qu'offre son compte. Il est courant de solliciter une somme supplémentaire pour un achat particulier.

Ce mode de gestion permet de réguler les dépenses diverses et variées, souvent une consommation excessive d'alcool et de tabac. C'est également l'assurance de pouvoir se nourrir jusqu'à la fin du mois.

Deux résidents sont nouvellement arrivés à la pension. Ils sont tous deux bénéficiaires du RSA et souffrent d'addiction à l'alcool. L'un d'entre eux n'est pas sous protection mandataire. Il a été convenu avec eux qu'à réception de leurs ressources sur leur compte personnel, la somme soit retirée par leur soins et remise à l'équipe. Cette dernière s'assure alors du paiement des charges courantes (redevance, R.C, téléphone...) et dispense le résiduel chaque semaine de façon à assurer les achats alimentaires et de tabac et/ou autres besoins.

L'encaissement de 5 redevances. Le fait de régler directement sa participation (en espèce) a pour certains une importance majeure que le virement ne permet pas.

L'accompagnement administratif habituel : déclaration CAF, souscription mutuelle santé, renouvellement CSS, demande de C.I, déclaration d'impôts, explication des courriers, demandes APL...

L'accompagnement individualisé est de plus en plus étayé à la pension de famille Chaligny. Il se justifie en partie par les arrivées de 3 personnes souffrant d'addiction où tout l'étayage de l'accompagnement social et médical est à faire. Beaucoup d'échanges, d'entretiens, de discussions, de recadrages, de rappels sont nécessaires à l'instauration de la relation de confiance entre l'équipe et le résident.

8.5.3 Le travail partenarial

Notre travail vise à favoriser et développer nos relations avec le réseau d'intervenants en direction des résidents.

Nos principaux partenaires sont :

- ▶ **Les infirmiers libéraux**, avec qui nous travaillons en proximité. Bien plus qu'un partenariat, un travail d'équipe. Ils gèrent la délivrance des médicaments et sont garants de la bonne prise médicamenteuse pour 13 résidents. Il est devenu quasi quotidien d'échanger par téléphone et de faire un point sur l'état de santé de leurs patients. Les trois infirmiers sont très collaboratifs. Ils sont d'une aide précieuse quant aux situations de santé complexes. Ils assurent également la veille sociale car leur passage est effectué avant l'arrivée de l'équipe. En fin de journée chez certains et 3 fois par jour chez deux résidents.
- ▶ **Le CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie)**, avec qui nous réunissons depuis deux ans, à raison d'un entretien tous les deux mois pour faire le point sur l'évolution de deux résidents, est devenu une véritable collaboration. Aux tripartites indispensables au travail partenarial en toute transparence, sont venus se greffer des RDV très réguliers avec un nouveau médecin, une seconde assistante sociale du service et une infirmière. Les temps d'échanges se déroulent au CSAPA. Les différents entretiens sont toujours préparés en amont par le travailleur social de la pension de façon à ne pas déstabiliser le résident et ne pas tronquer la relation de confiance. Cette année, l'évolution du travail partenarial avec le CSAPA est marquante.

Aujourd'hui, 4 résidents de la pension sont accompagnés très régulièrement et conjointement par le CSAPA et la pension de famille, dans leurs démarches de soins.

- ▶ **L'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addiction)** en la personne de Frédérique LEBEGUE, Éducatrice Spécialisée ayant dispensé 12 actions santé sur site, dont 10 en fin d'année.

► **4 services tutélaires**, 3 types de protection :

- **L'UDAF**. Nous travaillons étroitement avec une déléguée en charge de la protection de tous les résidents de Chaligny. 5 personnes sous curatelle renforcée et 2 sous tutelle.
- **Le CPN** protège, par une curatelle renforcée, un résident.
- **L'UTML, notamment 2 délégués**, accompagne 3 résidents.
- **Un curateur privé** a les mesures de curatelle au bien et de curatelle renforcée de deux nouveaux arrivants.

8.6 Évolution d'une situation

*“D'une longue période de stabilisation, à une décision réfléchie :
Naissance d'un projet de vie adapté”*

Monsieur L a été orienté par un travailleur social du Grand Sauvoy où il était accueilli sur le dispositif de stabilisation depuis octobre 2007.

Auparavant, il vivait de façon précaire, sans domicile fixe pendant près de quinze ans. Selon ses propos, il a voyagé au gré de ses envies en Europe. Jusqu'en Laponie même. Et ce, dès lors qu'il n'a plus été pris en charge par les différents foyers de l'enfance de Nancy où il a vécu de l'âge de 10 ans à sa majorité.

Il explique également s'être sédentarisé en Bretagne pendant 5 ans avant de revenir à Nancy. Durant cette période, il effectuait des passages à « l'abri 32 ».

À son arrivée, il ne disposait d'aucune ressource. Le Grand Sauvoy a fait une demande de RMI et de reconnaissance à la MDPH, motivée par une « inadéquation » à la société et au monde du travail.

↻ **2009 : Emménagement à la pension de famille**

Dès son installation à la pension de famille en janvier 2009, M. L se démarque de ses pairs par ses passions peu communes (Cibi, suivi des trajets d'avion, jeux vidéo nocturnes...). Monsieur est une personne en partie autonome. Il se « débrouille », il sait se nourrir mais n'a aucune notion d'hygiène dans son environnement. Son manque d'hygiène corporelle n'est pas dramatique mais pas une priorité pour lui. Monsieur n'est confronté à aucune conduite addictive. Il est perpétuellement en demande de ne pas être seul. Il invite ses voisins jours et nuits et reçoit des relations extérieures ; ce qui fait de lui une personne vulnérable. Monsieur est caractériel ; il agit comme un enfant dès lors qu'un agacement le gagne. Pour exemple, lorsque son matériel hi-fi dysfonctionne, il le jette par la fenêtre, le casse, claque les portes en proférant des insultes, hurle... L'accompagnement social n'est pas simple. Monsieur s'offusque de tout. Il est réfractaire à l'autorité. Il n'a ni les priorités, ni les envies des autres résidents. Il est cela dit, accepté par ses pairs et par les habitants du quartier qu'il salue, questionne, prend en photos, aide à se garer... à la moindre occasion. Monsieur est reconnu comme « l'original » du quartier.

Monsieur pose enfin ses valises. Nous sommes en 2014 et il vit entouré de ses voisins/amis, depuis maintenant 6 ans.

➤ 2015 : Santé dégradée

L'état de santé de monsieur se dégrade et nécessite la greffe d'un rein en février 2015, ainsi qu'un suivi en néphrologie au CHU. Un régime alimentaire restrictif est impératif, monsieur se voit donc livrer par le CCAS, deux menus sans sel et sans graisse par jour. Ce qui n'est pas pour lui plaire car monsieur se nourrit essentiellement de fromage et de charcuterie.

En fin d'année, son logement est devenu insalubre. L'équipe ainsi que sa curatrice lui imposent donc l'intervention d'une AVS chaque semaine. En 2012, sa mesure de curatelle avait été reconduite pour 10 ans du fait d'un état de santé inchangé. Depuis la greffe de son rein, la mesure a été aggravée. Monsieur est sous curatelle renforcée, conduite par l'UDAF.

Après plusieurs séjours en néphrologie, durant un an, l'état de santé de M. L se stabilise ; son comportement aussi.

L'équipe constate moins d'impulsivité. Monsieur est plus réceptif à ce que les travailleurs sociaux lui renvoient quant à son hygiène, son alimentation, son attitude, ses relations, etc. Il fait moins de colères.

Son attitude colérique périodique serait-elle en liens avec le dysfonctionnement de son rein ?

➤ 2017 : Envies de vacances

En septembre 2017, monsieur émet le souhait de retourner en Bretagne, durant les vacances. Il s'est rendu à Erquy dans le 22, pendant 8 jours. Il explique aimer particulièrement ce secteur pour l'avoir découvert très jeune à l'occasion de séjour de vacances organisé par l'employeur de son père.

En 2018, Monsieur se rend chez un ami, à Paris pendant quelques jours. Il n'aura, à l'issue de ce séjour, plus de nouvelles de cet ami. Nous en ignorons encore la cause.

➤ 2019 : L'annonce du départ

C'est en janvier 2019, à l'occasion d'un anniversaire particulier que M. L annonce vouloir retourner vivre en Bretagne. Il n'a jamais fêté ses anniversaires mais s'est fait un honneur d'inviter tous les résidents à venir fêter ses 10 ans de vie à la pension. Comme si « la boucle était bouclée » et qu'il fallait repartir. Il est à noter que jamais monsieur n'avait vécu aussi longtemps quelque part, qui plus est en structure avec un cadre et des règles à respecter.

Nous entendons la demande de Monsieur et lui expliquons alors que son projet de vie sera soutenu par l'équipe. Une seule condition à cela : qu'il ne reparte pas vivre dans des conditions précaires, du fait de sa fragilité de santé. Monsieur accepte et comprends même. L'équipe prend attache de la curatrice de Monsieur qui valide également le projet.

Ce dernier est malheureusement mis en stand-by du fait d'une alerte rénale nécessitant des hospitalisations et dialyses. Monsieur se montre plutôt raisonnable en acceptant la situation et décide de se rendre à Erquy pour les vacances d'été. Il s'y rend en août et loge à l'hôtel durant 7 jours.

À son retour, monsieur se montre à nouveau réfractaire à tout. Il souhaite encore changer de prestataire de repas, contacte à plusieurs reprises l'ADMR, dénonçant vols et tâches ménagères non effectuées par les AVS. Monsieur se montre revendicatif et irrespectueux. Ce qui lui doit plusieurs entretiens avec l'équipe et convocations par la cheffe de service durant cette période.

La reprise de suivi psychologique est évoquée. Le rendez-vous est pris au CMP de secteur, le but étant également que les traitements psy soient dorénavant ordonnés (et peut être réajustés) par la psychiatrie et non la néphrologie.

🔗 2020 : COVID-19

Le confinement est difficilement vécu par monsieur. Dans un premier temps, ses vacances au Festival Inter Celtique de Lorient sont annulées.

La distanciation et le « chacun chez soi » ne sont pas respectés par Monsieur. Lui qui aime par-dessus tout ne pas être seul, continue à inviter ses voisins en nombre, sans que son logement ne lui permette de respecter la distanciation obligatoire. Ensemble, ils consomment de l'alcool alors que M. L ne consommait qu'à deux occasions dans l'année seulement.

Il cumule les achats sur internet et reçoit beaucoup de colis grâce à un système d'achat de carte pré payées.

L'équipe alerte la curatrice et organise une synthèse : plusieurs points importants sont abordés dont l'attitude agressive de monsieur, la reprise du suivi en CMP, les achats inconsidérés sur internet et la mise en acte du projet de vie en Bretagne. Pour cela, M. L doit se montrer collaboratif par une attitude respectueuse et adaptée.

🔗 2021 : Naissance d'un nouveau projet de vie

Fin du premier trimestre, M. L honore ses engagements et se montre agréable. L'équipe constitue alors le dossier d'orientation en collaboration avec sa curatrice.

En juillet, un premier entretien téléphonique a lieu entre Monsieur, sa curatrice et le SIAO des Côtes d'Armor.

En octobre, Monsieur se rend une nouvelle fois en vacances en Bretagne. L'occasion également pour lui, d'aller visiter les trois pensions de famille du département 22.

🔗 2022 : Validation, frustration, adaptation

M. L se montre actif dans l'élaboration de son projet en appelant chaque mois, comme la procédure le stipule, le SIAO 22 de façon à maintenir sa candidature.

Début 2022, un entretien téléphonique entre Monsieur, l'équipe et la responsable d'une micro pension de famille a lieu. Monsieur a l'opportunité d'intégrer cette structure. Il est pour cela impératif qu'il ait une autonomie suffisante à l'entretien de son cadre de vie puisque l'intervention d'une Auxiliaire de Vie Sociale n'est pas envisageable dans ce dispositif. Monsieur, conscient de ses difficultés d'hygiène, ne souhaite pas mettre en péril son projet de vie. Il fait donc le choix raisonné de refuser cette première proposition, conscient qu'il aurait d'autres « chances » de vivre en Bretagne.

Les mois qui suivent, M. L traverse à nouveau une période difficile et ses comportements impulsifs reprennent le dessus. Il est, de ce fait, convoqué à plusieurs reprises et parvient à réguler ses agissements.

En septembre 2022, la commission territoriale de Saint-Brieuc émet un accord favorable à une entrée en pension de famille de l'association Adalea.

À compter d'octobre, dès lors que le logement dédié à M. L sera intégralement rénové, il pourra s'y installer.

↻ Le départ :

Malgré la possibilité d'effectuer un déménagement complet, Monsieur a fait le choix de se dessaisir de la majorité de ses effets personnels dans la mesure où son nouveau logement est totalement équipé.

La santé de M. L nécessitant un suivi rigoureux, l'équipe se devait de travailler de concert avec l'équipe sociale de la pension de famille Adalea.

Le dossier médical, spécifiquement celui de néphrologie, a été envoyé en Bretagne aux professionnels de santé recommandés. Concernant son suivi ophtalmologique, nous avons remis le dossier à Monsieur au moment de son départ. L'équipe du 22 s'est chargée de trouver un prestataire de repas et un médecin généraliste dès l'arrivée de Monsieur.

Le départ de Monsieur a eu lieu le 28 novembre 2022, en gare de Nancy. Quelques amis et l'équipe l'ont accompagné sur le quai.

Il a été convenu au préalable que la nouvelle équipe de la pension de famille Adalea l'accueille à son arrivée.

Depuis, Monsieur nous donne de ses nouvelles. Il envoie des photos de l'océan à la résidence. Il téléphone à ses amis et échange de façon régulière avec l'équipe.

Après 13 ans de vie passée à la pension avec ses aléas et recadrages et l'envie de « passer à autre chose », force est de constater que le lien perdure.

La concrétisation de ce projet de vie restera pour l'équipe une grande satisfaction professionnelle et un accomplissement certain.



9 BILAN 2022 DE LA RÉSIDENCE MYOSOTIS

9.1 Gestion locative

9.1.1 Départs et arrivées de résidents

	Myosotis
Capacité d'accueil en personnes	25
Résidents présents au 31/12/2022	24
Résidents accueillis entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022	26
Nombre de départs	2
Nouveaux résidents accueillis en 2022	2

9.1.2 Les entrées

Sur les nouveaux résidents accueillis en 2022 à Myosotis, 2 viennent de logements autonomes.

9.1.3 Les départs

Les 2 départs correspondent à un décès et une réorientation.

9.1.4 Taux d'occupation

En 2022, le taux d'occupation des logements de Myosotis a été de 94.38%.

9.1.5 Impayés locatifs

Aucun impayé locatif en 2022.

9.1.6 Conseil de vie sociale

Il y a eu 2 conseils de résidents en 2022. Pour rappel, le conseil de vie sociale est un moment organisé en général par l'équipe réunissant l'ensemble des résidents, dans la mesure du possible, pour discuter de la vie de la pension, des actualités (ex : hausse des loyers, chèques énergie, départ et arrivées d'un résident, décès, vaccination...).

Ces conseils sont toujours suivis d'un goûter convivial et de discussions informelles.

9.2 La vie quotidienne de la résidence Myosotis

Dans cette partie, nous parlerons des différents aspects de la vie quotidienne au sein de la pension de famille.

9.2.1 Les logements

Les parties communes

L'entretien des parties communes est effectué par un agent de service en contrat d'insertion, qui intervient 2 fois par semaine, de 9h à 15h.

Lorsque celui-ci est absent pour diverses raisons, il est très fréquent que des résidents se proposent spontanément pour nettoyer une partie de la résidence soutenus par l'équipe. Cela montre un réel investissement et une envie de se sentir bien chez eux.

Tri sélectif

Papier : Nous collaborons depuis 2018 avec l'association « La boîte à papier », qui dépend de la croix rouge. Celle-ci vient collecter tous nos déchets papier dans des cartons prévus à cet effet (3 au total).

Plastiques : Un container spécial est disponible dans le local poubelles de la résidence et nous avons mis également une seconde poubelle pour collecter tous les emballages dans la cuisine. Celle-ci encourage et favorise davantage le tri car elle est plus rapidement à disposition.

Bouchons plastiques : Un sac de tri est présent à l'entrée de la salle commune afin d'y déposer tous les bouchons plastiques dans le but de les recycler lors d'ateliers manuels.

Aluminium : Depuis maintenant un an, nous collaborons avec une association : « L'allu du cœur », qui collecte l'aluminium dans toutes ses formes (canettes, papier, ustensiles ...). Cette collecte permet de participer au financement de l'achat et du dressage de chiens pour personnes aveugles. Cette cause, comme beaucoup d'autres, parle à nos résidents qui jouent le jeu et participent activement à la collecte. Un bénévole de l'association passe ramasser les sacs lorsqu'on appelle la créatrice et responsable : Nicole, une dame devenue aveugle.

Verre : Un contenant spécial est prévu à cet effet dans le local poubelle de la résidence.

Compost : Il n'existe pas encore de bac à compost dans le jardin mais nous pensons en installer un prochainement.

Les animaux domestiques : À Myosotis, les animaux ne sont pas admis dans les logements mais le hasard a fait que nous avons recueilli un matou de 13 ans « Prince » en juillet, pour la plus grande joie de tous. Cela faisait longtemps que des résidents réclamaient un chat.

Une résidente en est la « référente » pour les soins quotidiens mais sinon, il est le compagnon de tous.

Il reste libre de circuler comme bon lui plaît dans la résidence, profite du jardin, des caresses de chacun. Il est devenu notre mascotte et a conquis le cœur de tous. Après un temps d'adaptation, il est à présent très à l'aise et semble heureux parmi nous.

Les logements

En 2022, 9 résidents ont eu recours à des AVS (auxiliaires de vie sociale) régulièrement, afin de les aider et les soutenir dans l'entretien de leur studio.

L'équipe est là, attentive, si un de nos résidents nous interpelle par rapport à une intervention : absence, travail fait partiellement. Il faut alors vérifier les plannings et faire des retours si nécessaire aux organismes ainsi qu'aux délégués de tutelles si besoin.

Cette année, un de nos logement a été rénové suite à un décès. Le sol a été changé et les peintures entièrement refaites par nos collègues d'ARS Rénov'action, qui ont pu intervenir rapidement, avec efficacité et nous les en remercions encore.

9.2.2 Incidents, manquements au règlement intérieur

Plusieurs recadrages et deux avertissements ont été nécessaires pour un de nos résident qui a manqué de respect à certains d'entre eux et à l'équipe. Malgré cela, une réorientation est en cours car son comportement n'évoluait pas dans le bon sens.

9.2.3 Retour sur les événements marquants de 2022

Décès

Cette année encore, nous avons fait face au décès d'un résident de 39 ans, survenu pendant son sommeil début novembre.

Cette personne était appréciée de tous et sa disparition a beaucoup affectée quelques résidents plus proches de lui. Un travail de deuil a été fait comme d'habitude pour sa mémoire et sa famille : création d'une carte de condoléances et photos remises à la famille lors d'un goûter proposé par l'équipe.

Un panneau souvenirs pour ceux qui nous ont quitté (décès ou non), a été créé en leur mémoire. Ainsi, ils sont toujours un peu avec nous et cela rassure les autres résidents de savoir qu'on ne les oubliera pas et qu'on pensera toujours à eux plus tard. Ils aiment regarder les photos et reparler de moments passés avec eux.

Retour d'une collègue

Cette année a aussi été marquée par le retour d'une collègue, Emmanuelle, absente depuis plus de 2 ans pour des raisons de santé et le départ de sa remplaçante, Smahan, qui a travaillé avec nous de février à mi-octobre.

Nous souhaitons le meilleur à Smahan et la remercions pour ses qualités humaines et professionnelles. Nous sommes très heureux d'accueillir à nouveau Emmanuelle parmi nous.

9.3 Animations réalisées en 2022

9.3.1 Les activités culinaires

Cette année encore, les activités culinaires ont tenu une grande place dans l'animation ! Pour le plus grand plaisir des papilles mais moins pour les kilos !

Quelques extraits :

- Repas dominicaux, goûters, anniversaires, fêtes du calendrier... Tout est prétexte à partager et se retrouver autour d'une bonne table.
- Nous avons organisé 3 soirées à thèmes avec repas : 2 pour le championnat de foot et un barbecue durant l'été. Ces animations ont été très appréciées des résidents qui en redemandent !

- Repas de Noël : comme l’an dernier, le choix des résidents s’est porté sur un repas au restaurant. Un grand nombre de participants et une bonne ambiance ont contribué à la réussite de ce moment important, ponctuant la fin de l’année.

9.3.2 Activités diverses

Sorties

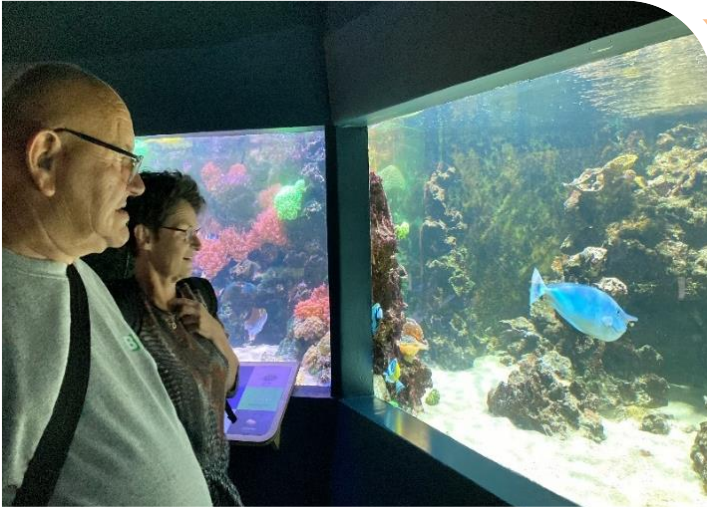
En 2022, les sorties ont été plus nombreuses car il y a eu moins de restrictions par rapport à 2021. Ce sont plus d’une vingtaine de sorties qui ont été organisées :

- Parcs de Vandoeuvre
- Pique-niques
- Journée pêche à Messein
- Foire expo de Vandoeuvre
- Promenades en forêt
- Brocantes
- À Laneuveville : promenade le long du canal, donner à manger à un refuge de chats entretenu par un bénévole
- Fête des associations de Vandoeuvre
- Journée au lac de la Madine
- Journée à Fraispertuis dans les Vosges
- Gratuiterie dans la ville
- Aquarium de Nancy
- Exposition à Jarville
- Jardin éphémère à Nancy
- Marché des créateurs à Maxéville
- Cueillette de champignons
- Marchés de Noël à Nancy
- Cinéma à Nancy

Sans compter les sorties hebdomadaires au marché de Vandoeuvre le dimanche matin et les sorties pour achats divers.

Une sortie commune aux 3 pensions de famille a été organisée en Alsace pour aller au marché de Noël à Kayesberg. Un bus de tourisme avait été loué pour l’occasion, permettant cette grande sortie, très appréciée de tous, que nous aimerions reconduire l’an prochain.







Atelier

- **Un atelier de discussion autour de l'alimentation** a été organisé au sein de la pension afin de sensibiliser les personnes au « mieux manger ». Il a rassemblé 6/7 personnes et était animé par 2 infirmières de la permanence d'Accès aux Soins et à la Santé du CHU de Nancy.
- **Créatif** : confection de bracelets en boutons à partir de dons et de récupération dans les brocantes, aux Emmaüs... Cet atelier a débuté en vue de l'anniversaire de la pension, qui a eu 5 ans. Nous comptons les exposer et les vendre lors de cette occasion pour montrer le savoir-faire de nos résidents et leur permettre de se faire plaisir avec l'argent récolté.
- **Henné** : atelier esthétique proposé par Smahan, qui a plu par son originalité.
- **Gym** : organisée les matins, quelques séances par mois.

- **Coiffure** : une matinée toutes les 3 semaines est consacrée aux coupes de cheveux sur inscription libre. Le fait de regrouper toutes les coupes à présent en une matinée est plus pratique pour notre organisation. Avant, nous le faisons à la demande spontanée mais depuis cette année, nous avons opté pour ce rythme, qui est beaucoup mieux.
- **Jeux** : Les jeux de société sont omniprésents dans la vie quotidienne de la maison et 2-3 jeux ont particulièrement la vedette : *Rummikub*, *Skyjo*, *Triomino* essentiellement. Ils sont toujours à disposition sur la grande table de la cuisine.

Avec les beaux jours viennent s'ajouter la pétanque, le molky, le frisbee, le badminton. Nous aurons bientôt une table de ping-pong, à la demande de plusieurs résidents.

- **Jardin** : Dès que le temps le permet, nous nous activons dans le jardin : tonte, mauvaises herbes, taille, nettoyage, petit potager, fleurs.

Cette année, une nouveauté dans le décor : un abri de jardin qui nous permet de ranger tout notre matériel. Il a été monté par nos collègues du service technique.

Notre jardin est très apprécié en général dès qu'il fait meilleur. Les résidents ont à présent la possibilité d'y aller même lorsque l'équipe est absente car un portillon a été installé côté rue cette année. Ceux qui le désiraient ont eu une clé afin de pouvoir y aller librement.

Cette nouvelle possibilité a été demandée par une majorité de résidents qui aiment s'y retrouver en soirée ou quand il fait beau.

Avant ce portillon, l'accès au jardin n'était possible que lorsque l'équipe était présente en journée car l'entrée se faisait par la salle d'animation uniquement, ce qui réduisait le temps possible au jardin (contrainte du bâtiment passif).



9.4 L'accompagnement de la vie quotidienne des résidents

L'accompagnement médical

Principales pathologies médicales rencontrées :

Pathologies médicales	Nombre de résidents
PSYCHOLOGIQUES	
D'ordre psychiatrique	9
Limite intellectuelle invalidante	6
Comportement et/ou attitude inadaptée sans diagnostique psy	4
ADDICTIVE	
Problématique alcoolique (+ abstinents)	12
Toxicomanie (+ abstinents)	8
SOMATIQUES	
Problèmes de motricité	9
Surpoids/Obésité	9
Maladie de la peau	9
Problèmes de dos	8
Problèmes circulatoires	7
Problèmes cardio-vasculaires	6
Problèmes respiratoires (BPCO, emphysème, bronchite, apnée, cancer)	5
Diabète	4
Surdité	3
Epilepsie	2
Urologie	2
Cataracte	1
VIH	1

Sur la base des résidents présents au 31/12/2022, un résident peut être concerné par plusieurs items. Ce tableau permet de se rendre compte rapidement de la grande fragilité de notre public.

Réseau des intervenants extérieurs/santé :

Réseau et intervenants autour des résidents	Nombre de résidents
Médecin traitant	25
Psychiatre	13
Passage infirmiers	12
Infirmiers psychologiques	12
Ambulances VSL	8
Kinésithérapeute	5
Dentistes / Fac dentaire	5
Podologue	2

En 2022, 12 résidents ont eu la visite journalière d'infirmiers une à trois fois/jour.

Nous travaillons principalement avec le même cabinet infirmier depuis 5 ans avec qui nous collaborons parfaitement et qui font partie intégrante de notre équipe.

Les accompagnements médicaux restent assez nombreux malgré la mise en place de relais : VSL, taxis, service civique avec le réseau Solène, accompagnateur indépendant, SAVS, AVS.

Réseau des intervenants sociaux extérieurs

Intervenants sociaux extérieurs	Nombre de résidents
Tutelle / Curatelle	16
Suivi AS secteur	4
SAVS AEIM	3

Nous avons travaillé cette année principalement avec le service de l'UDAF (7), l'UTML (4), l'AEIM (3), le CPN (1) et un tuteur indépendant.

Le partenariat se passe bien dans l'ensemble et nous organisons des synthèses ou visites si nécessaire. Le reste du temps, nous échangeons beaucoup par mail et par téléphone.

Réseau des intervenants extérieurs de la vie quotidienne

Nature des interventions	Nombre de résidents
Aide au ménage	11
Aide à la vie sociale / courses	8
Portage de repas	6
Aide à la toilette	4

Cette année, le nombre des interventions pour l'aide à la vie sociale est en baisse par rapport à l'an dernier (12 en 2021). Les autres items sont stables.

Participation des résidents à des activités extérieures et réseau familial et/ou amical

	Nombre de résidents
Relations avec la famille	18
Relations avec les amis	16
Fréquentation associations, hôpital de jour	5

Nous pouvons constater que la majorité des résidents ont des relations avec leur famille et avec des amis.

Une personne en particulier va très souvent à Espoir 54 et une autre fréquente plusieurs fois par semaine le CPN où il pratique diverses activités en journée.

9.5 Pour conclure

Cette année 2022 est encore passée très vite !

Déjà 5 années de fonctionnement, de souvenirs construits jour après jour avec l'équipe et les résidents. Nous fêterons cet anniversaire en 2023 lors des beaux jours, cela sera plus agréable.

Notre engagement ne faiblit pas et nous sommes heureuses de faire ce beau travail, dans ce beau bâtiment passif.

